

UNIVERSITE D'ANTANANRIVO

Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion Et de Sociologie

(Domaine : Sciences de la Société)

Département Economie

(Mention Economie)

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de maîtrise en Sciences
Economiques

Option : « ADMINISTRATION »

**FISCALITE, UN MOTEUR DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE:
CAS DE MADAGASCAR**

Par : Mlle ANDRIATSALAMA Onjatiana Emmanuelle

Encadreur : Mr ANDRIANAMBININA Djohary (Docteur)

Date de soutenance : 23 janvier 2017

Promotion : FANDRESENA

Date de dépôt : 30 janvier 2016

AU : 2015 /2016

REMERCIEMENTS

A l'issue de ce présent mémoire, je tiens à adresser ma profonde gratitude et reconnaissance envers

- Monsieur RAMAROMANANA ANDRIAMAHEFAZAFY Fanomezantsoa, Chef de département de la mention économie, qui nous a permis de déposer notre ouvrage comme aboutissement de notre fin d'étude en M1
- Monsieur LAZAMANANA Pierre André, notre responsable d'année
- Monsieur ANDRIANAMBININA Djohary, pour son encadrement
- Tous les enseignants au sein du département économie pour toutes les connaissances qu'ils nous ont fournies pendant ces quatre années d'études
- Tous les personnels administratifs et techniques de la faculté DEGS
- Les membres de ma famille, surtout mes parents, pour leur soutien morale et financier
- Tous ce qui a contribué de près ou de loin à l'accomplissement de ce présent mémoire

LISTE DES ABREVIATIONS

AGOA: African Growth and Opportunity Act

BCM: Banque Centrale de Madagascar

CERDI: Centre d'Etude et de Recherche en Développement International

CGI: Code Général des Impôts

CNRS: Centre National de la Recherche Scientifique

CTD: Collectivités Territoriale Décentralisée

DA: Droit d'Accise

DGI: Direction Général des Impôts

FMI: Fond Monétaire International

FMN: Firme Multinationale

GEM: Groupement des Entreprises à Madagascar

IDE: Investissement Direct Etrangers

IDH: Indice de Développement Humain

IFM: Institut Français de Madagascar

INSTAT: Institut National de la Statistique

IPVI: Impôt sur les Placements des Valeurs Immobilières

IR: Impôt sur le Revenu

IRCM: Impôt sur les Revenus des Capitales Immobilier

IRSA: Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés

IS: Impôt Synthétique

JIRAMA: Jiro sy Ranony Malagasy

MEPACQ: Mouvement d'Enseignement Populaire et Aide Communautaire du Québec

MFB: Ministère de la Finance et du Budget

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economique

OMD: Objectif du Millénaire de Développement

OPEP: Organisation des Pays Exportateur de Pétrole

PED: Pays en Développement

PGE: Politique Général de l'Etat

PIB: Production Intérieur Brut

PND: Plan National de Développement

PND: Produit National Brut

PNUD : Programme des Nations-Unis pour le Développement

SAMIFIN: Sampandraharaha Malagasy Iadianaamin'ny Famotsiam'bola sy ny
Famatsiam'bola ny Fampihorohorona

TVA: Taxe sur les Valeurs Ajoutée

LISTE DES FIGURES

Figure 1: L'effet de l'impôt sur le revenu sur l'offre du travail.....	15
Figure 2: L'effet de l'impôt sur le revenu sur la demande du travail.....	16
Figure 3 : Double imposition de l'épargne.....	19
Figure 4 : -Croissance du PIB (pourcentage annuel)	33
Figure 5 : Pourcentage de la population vivant avec moins de 1.25 \$ par jour	34
Figure 6 : Afrique Subsaharienne : Recouvrement fiscal et douanière (en pourcentage du PIB)	40
Figure 7 : Recouvrement des taxes brutes (en pourcentage du PIB).....	41
Figure 8: Dépenses Budgétaire (en pourcentage du PIB)	44
Figure 9: Dépense en capitale sur financement intérieur (en pourcentage du PIB).....	45
Figure 10: Part des transferts et des subventions budgétaire totale (en pourcentage du PIB) .	47
Figure 11: Investissement public et privé (en pourcentage du PIB)	50

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Les principaux impôts	38
Tableau 2: Les mesures d'incitations fiscales	50

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	1
PARTIE I :	3
<i>Chapitre I</i> : LES DEFINITIONS ET NOTION DE BASE.....	5
<i>Chapitre II</i> : REVUE DE LA LITTERATURE	13
PARTIE II :	30
<i>Chapitre I</i> : LES ETATS DES LIEUX.....	32
<i>Chapitre II</i> : LA CONTRIBUTION DE LA FISCALITE MALGACHE DANS SON DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	43
CONCLUSION GENERALE	55

INTRODUCTION GENERALE

L'homme contemporain a cessé de se comporter comme s'il était convaincu que le gouvernement qui gouverne le mieux est celui qui gouverne le moins. Au cours de l'époque moderne, le rôle de l'Etat sur l'économie a pris une ampleur phénoménale. Ses dépenses ne cessent d'augmenter d'année en année. Pour les financer, ils doivent faire appel à des prélèvements publics ou encore à la fiscalité (SAMUELSON, 1972). Ceci est renforcé par les besoins financiers croissantes des pays, notamment les pays en voie de développement, pour financer leur développement économique. La fiscalité devient alors un moteur, non moindre du développement même si celui-ci, jusqu'à présent, n'a pas encore eu l'attention qu'il mérite (CHIHA, 2012).

La fiscalité est en effet l'un des meilleurs instruments dont un pays dispose pour une mobilisation optimale de ses ressources. Puisqu'en plus de fournir à l'Etat des ressources qui va lui permettre de financer ses investissements dans le développement, la réduction de la pauvreté et la fourniture des services publics. Elle permet aussi de créer les conditions favorables à la croissance économique ainsi que de rendre les administrateurs publics plus performants (OCDE, 2015). Toutefois, la majeure partie des PED ont beaucoup de difficultés à accroître considérablement leur recette publique de source nationale à cause de plusieurs désarticulations de leur système fiscal. A l'instar des pays de l'Afrique Subsaharienne, le taux de pression fiscale¹ des PED se situe en dessous de 17%. Ceci est largement inférieur au taux considéré par les Nations Unies comme minimum à atteindre pour assurer l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement² ou OMD qui est à l'ordre de 20% (OCDE, 2013).

Outre ces raisons multiples qui ne sont pas négligeables, la situation des finances publiques aujourd'hui nous incite à s'interroger sur les effets de la fiscalité sur l'économie surtout sur celle de notre patrie. Nous nous questionnons sur les aboutissements du système fiscal sur le développement économique de notre pays. Pays qui se situe à l'heure actuelle à la cinquième place des pays le plus pauvre du monde selon le classement publié par le Fonds monétaire international en 2015. L'objectif principal de cette étude est donc de mettre en exergue l'apport de la fiscalité dans le développement économique de Madagascar. D'où,

¹ Part des recettes publiques totale dans le PIB obtenue en faisant le rapport entre les recettes fiscales et le PIB

² C'est un cadre de référence et d'action que les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté en septembre 2000 lors d'une conférence à New York pour réduire la pauvreté dans le monde.

notre problématique qui s'annonce comme suit : Dans quelles mesures la fiscalité contribue-t-elle au développement économique dans le cas de Madagascar ?

Afin de mener à bien ce travail, nous avons eu recours à des recherches bibliographiques au sein de quelques bibliothèques dont : la bibliothèque universitaire, le CITE sis à Ambatonakanga ainsi que celle de la centre d'étude économique. Augmenter des recherches entreprise sur internet, on a établie une liste bibliographique concernant notre sujet. C'est seulement après qu'on a réalisé des fiches de lectures pour avoir une vision général des travaux déjà accomplie sur ce domaine ainsi que de prendre connaissance ceux qui mérite une attention particulière. Quant aux données présentes dans cet étude, on les a collectés dans les bases de données des organismes nationales ainsi qu'internationale tel que : l'INSTAT, la banque mondiale et FMI...

Cette analyse de la contribution de la fiscalité sur le développement économique de Madagascar s'opérera comme suit : en premier lieu, on va voir quelques notion de base sur ce qu'est la fiscalité et le développement ainsi que les divers effets que la fiscalité exerce sur le développement économique. Et c'est en deuxième lieu qu'on va aborder l'analyse du cas de Madagascar dont la situation général de l'économie malgache, ses aspirations, la présentation globale du système fiscale malgache et enfin un débat sur la contribution de la fiscalité au développement du pays. En somme, la première partie se focalisera sur l'approche générale et théorique sur le lien entre la fiscalité et du développement tandis que la seconde sera dédiée à l'approche empirique du cas de Madagascar.

PARTIE I :
APPROCHE GENERALE ET THEORIQUE SUR
LE LIEN ENTRE LA FISCALITE ET LE
DEVELOPPEMENT

INTRODUCTION

Le développement économique d'un pays impose la stabilité de la finance publique. En effet, la couverture sociale, les infrastructures et les services de base telle que l'éducation, les soins de santé... assurées par les recettes Etatique sont déterminants en terme de développement économique. Pour assurer cette stabilité, il faut que la recette fiscale occupe, dans la mesure du possible, une large place dans la recette de l'Etat. Puisque celui-ci est moins incertain et imprévisible que les aides publiques et les dons en plus de fournir une certaine autonomie financière au pays (CHIHA, 2012). D'où la corrélation évidente entre la fiscalité et le développement. Il convient également de rappeler que le consensus de Monterrey³ des Nations Unies signé en 2002 encourage les pays, surtout les PED à mobiliser leurs ressources domestiques notamment les recettes fiscale pour le financement de leur progrès économiques et sociale (HERKENRATH et *al.*, 2012)

La plupart des auteurs affirme que c'est l'économie qui conditionne la fiscalité. Ce qui veut dire que dans une économie développé, il est évident que la fiscalité soit forte. Tandis que la fiscalité d'une économie en développement soit normalement anémiée. Toutefois cette constatation est incorrecte puisque la réalité est faite de coaction réciproque. Certes, l'économie peut déterminer le niveau de la contribution fiscale mais le caractère de la structure fiscale peut également agir sur le niveau de développement économique (NGAOSYVATHN, 1978).

Alors, comme on l'a déjà annoncé ultérieurement, cette première partie se concentrera sur l'aspect général et théorique sur le lien entre la fiscalité et le développement. On va le divisé en deux chapitre dont le premier va cerner les notions de base sur la fiscalité et le développement. Quant au deuxième, il va mettre en relief les diverses contributions de la fiscalité sur le développement économique.

³ C'est un consensus consenti par les pays membres de l'Organisation des Nations Unies lors de la conférence internationale sur le financement du développement tenu en Mexique en mars 2002

Chapitre I : LES DEFINITIONS ET NOTION DE BASE

Introduction

Notre problématique nous met en relation deux notions à savoir : la fiscalité et le développement. Avant de voir le lien existant entre ces deux notions, il nous importe en premier lieu de cerner ce qu'ils incombent. Nous allons donc voir dans la première section de ce présent chapitre la notion de la fiscalité et dans la deuxième section ce qu'est le développement.

Section I : LA FISCALITE

Selon Jean Jacques ROUSSEAU (1755), l'institution de l'impôt ou le passage de l'Etat patrimoniale à l'Etat fiscal correspond au « seul vrai système économique ». La fiscalité est donc incontournable dans un système économique digne de ce nom. Avant de rallier la notion de la fiscalité à celui du développement, il convient en premier de cerner ce que cette notion indique.

1. Définition

La fiscalité peut être définie comme l'ensemble des mesures relatives aux prélèvements, par un gouvernement, des contributions des membres de la société qui sont nécessaires à l'exercice de son pouvoir et de ses mandats (MEPACQ, 2007). Il désigne alors le système de perception des impôts ou l'ensemble des lois qui s'y rapportent appelé encore « droit fiscal ». La notion de fiscalité réclame la notion d'impôt qui est l'objet qu'elle régit.

Gaston JEZE (1936) a défini l'impôt en ces termes : « prestation pécuniaire requise des particuliers par voie d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie en vue de la couverture des charges publiques ».

On peut prendre cette définition de G.JEZE comme la définition classique de l'impôt. Cependant cette notion s'est élargie suivant le développement de l'interventionnisme de la puissance publique dans divers secteurs et sous des formes de plus en plus diversifiées. L'impôt est maintenant ajouté d'autre type de prélèvement comme : les taxes fiscales⁴, les impositions de toute nature⁵(FERRETTI, 2002).

⁴ Une prestation pécuniaire requise des particuliers à l'occasion d'un service rendu. Elle se rapproche de la notion de l'impôt de son caractère obligatoire mais s'en éloigne du fait de la présence de contrepartie.

⁵ Ces sont les contributions sur les tabacs, les alcools et les spécialités pharmaceutiques

Cette définition émise par G.JEZE a permis de tirer les trois caractéristiques principales de l'impôt à savoir (*ibid.*) :

- **Caractère obligatoire** : Ce qui veut dire qu'aucun contribuable ne peut se soustraire de son obligation fiscale. Une contrainte pourrait être utilisée unilatéralement par l'Etat dans le cas où il manque à son obligation. L'impôt est une manifestation de la souveraineté. C'est donc une des prérogatives de puissance publique.
- **L'inexistence d'une contrepartie directe** : Ce qui signifie que le contribuable n'obtient rien en échange du paiement de son impôt. Les services qui pourraient lui être rendu le sont à tous les usagers des services publics et non au contribuable directement. Evidemment, ces deux qualité peuvent se superposé. Notons que l'inexistence de la contrepartie directe nécessite la mise en place de technique propres à ce prélèvement.
- **Utile à la couverture des charges publiques** : l'impôt à l'époque classique servait uniquement à une finalité purement financière qui est basé sur la neutralité. Ce qui veut dire que ce dernier ne peuvent pas l'influencer l'économie ou le sociale et elle est perçue dans le simple but de financer les dépense publique.

La définition de la fiscalité ainsi que son corollaire l'impôt ainsi donnée, nous allons maintenant voir ses rôles dans l'économie.

2. Les rôles de la fiscalité

Dans l'époque moderne, celle où nous vivons actuellement, la fiscalité n'est plus utilisée seulement comme un moyen de recouvrir les dépenses publiques. Dorénavant, elle est également utilisée dans le cadre des interventions ponctué de l'Etat pour géré l'économie (PICAVET, 1993). Peut importe le forme de prélèvement⁶, il doit reposer sur un double objectif d'efficacité économique et d'équité. La fiscalité est perçue comme étant le mode de financement de la dépense publique par excellence. Il doit également répondre à la classification des fonctions Etatique établie par MUSGRAVE (1959). Il a le devoir de garantir une allocation optimale des ressources, de contribuer à la stabilisation ou à la régulation des activités économique. Enfin, pour satisfaire à la contrainte de justice sociale, il doit assurer la fonction de redistribution (PONDAVEN, 1994). Les critères d'application de la fiscalité peuvent donc s'annoncer comme suit (PICAVET, 1993) :

⁶ Impôt directe ou indirecte, impôt réel ou personnelle, impôt sur le revenu ou sur la capitale...

- Pour les utilitaristes dont MILL et BENTHAM (1988), Il doit viser le bien commun. Ce qui signifie le plus grand bonheur pour le plus grand nombre. Pour ce faire, ils recommandent de tout mettre en œuvre pour que la somme des indices représentant la satisfaction des diverses personnes atteigne le maximum. Il reproduit alors au plan collectif de la rationalité individuel.
- Selon une approche parétienne, toute action ou mesure politique doit constituer une amélioration de l'équilibre de Pareto. Ce qui sous entend qu'elle doit accroître le bien être d'un individu sans pour autant diminuer celui d'un autre. Il convient ici de rappeler que ce principe n'est pas applicable dans tout les cas surtout dans les programmes politiques à visée redistributive. En effet, le redistribution peut certes augmenter la satisfaction des uns mais conduit également au mécontentement des autres.
- Enfin, la fiscalité doit garantir l'égalité. Toute mesure politique susceptible de creuser l'inégalité entre les personnes concernées est donc interdite. En effet, la moindre progression de l'inégalité est perçue comme étant une mal sociale.

Quant à sont rôle, le système fiscale couvre quatre objectifs principaux dont (MURPHY *et al*, 2007) :

- **La production de recette** : Par définition, la première fonction de la fiscalité est d'assurer une couverture financière à la dépense de l'administration publique.
- **La redistribution** : Les recettes doivent ensuite être redistribuées en réduisant l'inégalité. Ceci peut être effectué par un système d'imposition progressif⁷ et/ou par les transferts effectuer par l'Etat
- **L'internalisation des externalités** : Ce troisième objectif consiste à établir de nouveaux prix pour les autres solutions économiques. A savoir l'utilisation des impôts et des subventions, pour s'assurer que les prix du marché représentent de manière adaptée les coûts collectifs et les avantages sociales.
- **La représentation** : Pour finir, il est nécessaire au renforcement de la représentation politique. Lorsque les gouvernements dépendent plus des recettes fiscale que des

⁷ C'est celui dont le taux s'élève avec l'augmentation de la dimension de la matière imposable. Le taux d'imposition croît donc en fonction de l'importance du revenu. Elle s'oppose à l'impôt proportionnel qui repartie à un taux donné la charges fiscale entre tout les contribuables sans tenir compte de la différence de leur revenu.

autres sources de financement⁸, la responsabilité des gouvernants envers les citoyens concernant l'utilisation des fonds publics s'en trouve renforcé.

Dans son ouvrage l'économie paru en 1972, Paul SAMUELSON a repris une citation de la cour suprême des États Unis en disant : « le pouvoir de taxer... n'est pas seulement le pouvoir d'amputer, c'est aussi le pouvoir de maintenir en vie ». En effet, l'État doit effectuer des prélèvements auprès des contribuables afin de financer ses dépenses. Cependant, ces prélèvements doivent contribuer d'une manière ou d'une autre à la modification de la répartition des revenus. Il doit aussi permettre la réduction de l'inégalité sociale. Maintenant qu'on a fait le point sur la fiscalité, nous allons maintenant voir ce qu'est le développement.

⁸ Les ressources naturelles, l'aide extérieure ou l'emprunt

Section II : LE DEVELOPPEMENT

La pensée économique s'est systématisée au moment où la révolution industrielle a pris son essor. L'analyse du processus de croissance a été au centre de la pensée économique, à commencer par les travaux d'Adam SMITH (1776) avec son livre la Richesse des Nations. L'enchaînement des crises économiques avant 1880 a fait que la problématique de la croissance et du développement a été perdue de vue et a laissé place au problème de l'équilibre. Mais depuis 1945, les articles et les livres sur le développement et les pays sous-développés se sont multipliés. Ceci montre que le problème du développement et de la croissance revient au cœur même des problèmes économiques (TURIN, 1965). Et c'est dans cette optique que nous nous intéressons aussi à ce problème de développement.

1. Définition

De nombreux auteurs ont tenté de donner un sens à cette notion mais nous allons ici reprendre la définition classique émise par François PERROUX (1961). Il affirme que le développement est : « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global ». Le développement est donc perçu ici comme une pré-condition à la croissance.

Selon le même auteur (1961), la croissance est : « l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues, d'un indicateur de dimension, pour un produit global en termes réels ». Elle apparaît ici comme un phénomène économique alors que le développement est un processus. Ce dernier induit des transformations économiques, des transformations financières, des transformations psychologiques, sociales, politiques et institutionnelles d'une population pour promouvoir sa croissance économique. (BEITON et *al.*, 2001).

La notion du développement met en opposition des pays développés et les pays sous-développés. Autrefois ces pays appelés aujourd'hui pays en développement ont été appelés « pays sauvages », « pays arriérés », « pays coloniaux », « pays neufs ». Mais ces dénominations à connotation négatives furent bannies. Elles ont laissé place à d'autres appellations comme : « pays sous-développés », « pays du tiers monde », « pays en voie de développement », « pays non industrialisés » (TURIN, 1965)

Beaucoup de définitions ont été données en ce terme, mais la synthèse a été donnée par l'auteur P.SAMUELSON (1972). Il a défini les pays sous-développés comme les nations dont le revenu réel par tête d'habitant est faible par comparaison avec les revenus par tête des

nations ou groupes des nations considéré comme développé. Une nation sous développé est, selon lui, habituellement considéré comme capable de relever substantiellement le niveau de son revenu.

De nombreux ouvrages analysent le sous développement à partir de ses traits dominants. Ils créent ainsi une sorte de prototype du pays en développement. Cependant, la plupart des économistes, de nos jours, considèrent que l'idée d'un tiers monde homogène est très réductrice. En effet, suite à la mise en œuvre des stratégies de développement dans ces pays, l'évolution des appareils productifs a été certes enregistré dans ces pays mais à de rythme et de degré différent (BEITON et *al.*, 2001). Le groupe des pays en développement forme donc un ensemble hétérogène mais les caractéristiques suivantes méritent d'être reconnues en tant que point commun de la situation de ces pays (TURIN, 1965) :

- **Les signes chiffres de la misère** : une très faible espérance de vie à la naissance, un taux de natalité très élevé réduisant les ressources disponibles par habitant faute de progrès dans la production, une proportion importante de la population qui côtoie la famine et la malnutrition, un très faible taux de scolarisation et un très fort taux d'analphabétisme, une faible production des biens et des services, un faible investissement, l'étroitesse du marché intérieur et la fragilité de celle de l'extérieure, la détérioration des terme d'échanges, le déficit de la balance commerciale ainsi que celle de la balance de payement, une très forte inflation...
- **Les aspects sociaux de la misère** : la prolifération des chômages dans les villes et celle du chômage déguisé dans les campagnes, l'appauvrissement des indigènes autour des villes, l'existence des castes et de tabous bloquant la propagation de l'innovation et empêchant la mobilité sociale nécessaire au développement, la flambée de la corruption administrative, l'incapacité du gouvernement à choisir un système économique et politique favorable au développement ainsi que l'instabilité des responsables administratifs...

Ces caractéristiques ne sont pas exhaustives. Cependant elles démontrent la disgrâce de la situation où se trouvent les pays en voie de développement. Nous allons maintenant voir comment savoir si un pays appartient au groupe des pays développé ou celle des pays en développement par le biais de sa mesure.

2. La mesure du développement

Les organismes internationaux ont adopté plusieurs façon de classé les pays selon des indices qu'ils jugent pertinent pour la mesure du développement (BEITON et *al.*, 2001)

➤ Classification de la banque mondiale :

La banque mondiale a opté pour l'utilisation d'agrégats issue de la comptabilité nationale pour mesurer le développement. Ceux ci font directement référence au niveau de vie de la population mais aussi de ses potentialités au développement⁹. En effet, dans son rapport sur le développement 2000-2001, elle a proposé une classification des pays selon le niveau du produit intérieur brut (PIB) ou du produit national brut (PNB) par habitant. Depuis lors, elle opère chaque année à une classification. Et de cette dernière, on a relevé trois groupe de pays dont :

- Les pays à faibles revenu regroupent les pays dont le revenu par habitant est inférieur à 1035 \$ en valeur en 2013.
- Les pays à revenu intermédiaire sont subdivisés en une tranche inférieure et supérieure. Mais pour l'essentiel, ils se composent de pays ayant leur revenu par habitant situé entre 1036 \$ et 12615 \$
- Les pays à revenu élevé rassemble, quant à lui, les pays dont les revenu par habitant est supérieur à 12616 \$.

La banque mondiale considère que les pays en développement sont regroupés dans les deux premiers groupes. Tandis que les pays développés se réunissent dans le groupe des pays à revenu élevé.

➤ la classification du Programme des Nations Unies pour le développement

En 1990, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a proposé une mesure des progrès réalisés vers un développement humain durable par un indicateur synthétique appelé : indicateur du développement humain (IDH)¹⁰. D'après eux, la croissance économique est certes essentielle, cependant le bien être des humains ne se résume à l'économie et aux revenus. En classant les pays selon la valeur de leur IDH, ils ont pu ressortir la classification selon laquelle :

⁹ Dans la mesure où le niveau de revenu influence la capacité de la formation de capitale

¹⁰ Indicateur reposant sur trois éléments essentiels à savoir la durée de vie représenté par l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation indiqué par un indicateur qui prend en compte pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux brut de scolarisation tous niveaux confondus, et enfin, le niveau de vie symbolisé par le PIB réel par habitant. La valeur de l'IDH est comprise entre 0 et 1

- Les pays à faible développement humain sont ceux qui enregistrent un IDH inférieur à 0.5
- Les pays à développement humain moyen regroupent ceux qui inscrivent un IDH compris entre 0.5 et 0.799
- Ceux qui possèdent un IDH supérieur à 0.8 sont les pays à développement humain élevé

On peut noter que les frontières entre le développement et le sous développement sont différentes d'une classification à une autre. Il se peut donc qu'un pays figurant dans la liste des pays développés de la classification de la FMI ne figure pas dans celle du PNUD. C'est d'ailleurs le cas de quelques pays membres de l'OPEP. Alors pour éviter les confusions, dans cette étude, nous allons adopter la mesure de développement préconisée par la FMI à savoir par le biais des PIB par habitant.

Conclusion

Une aide au développement efficace est nécessaire pour lutter contre la pauvreté à l'échelle mondiale. Toutefois, elle ne suffit pas. Au-delà des aides perçues des étrangers, les pays en développement doivent compter sur des recettes fiscales plus élevées. C'est la seule façon pour eux de mobiliser leurs ressources domestiques afin d'accomplir des progrès économiques et sociaux durables. Ce constat est au cœur du consensus de Monterrey des Nations Unies en 2002. Les impôts apparaissent ici comme un moyen important de financer un développement autonome (HERKENRATH et *al*, 2012). C'est pour cette raison que la fiscalité est un moyen essentiel dont l'Etat dispose afin de converger l'économie vers le développement. Cependant, la fiscalité peut être, mais pas toujours, un allié favorable au développement. On va voir dans le deuxième chapitre les effets éventuels que la fiscalité peut exercer sur le développement économique.

Chapitre II : REVUE DE LA LITTERATURE

Introduction

La conception classique de la fiscalité stipule que ce dernier n'est qu'un simple instrument financier de répartition des charges publiques entre les membres de la collectivité domiciliés et résidents. Ce qui veut dire que celui-ci n'a d'autre prétention que de faire contribuer chaque citoyen au dépense de l'Etat selon sa capacité contributive sans changer aucunement la structure sociale (LAUFENBURGER, 1947). Cependant la revue de la littérature qu'on a effectuée sur les effets de la fiscalité sur l'économie nous montre que la fiscalité influe largement sur le comportement des agents économique et donc change dans une certaine mesure la structure sociale

Comme on a dit en amont, ce second chapitre va mettre en exergue les diverses actions que peuvent jouer la fiscalité sur le développement économique. Dans la première section on va voir les actions de la fiscalité sur les forces productives quant au deuxième sera consacré aux actions de la fiscalité sur la formation des revenus.

Section I : LES ACTIONS DE LA FISCALITE SUR LES FORCES PRODUCTIVES

Les enseignements de notre Professeur E.T.MANDARA nous ont inculqué qu'aucune nation ne peut se développer qu'en mobilisant ses forces productives à savoir ses ressources humains et financiers. Il a d'ailleurs exposé en long et en large ce point de vue dans son ouvrage intitulé court traité du développement paru en 2003. Notre premier point d'analyse du lien entre la fiscalité sur le développement économique va s'attaquer sur deux fronts important du développement, selon cette approche, à savoir les effets de la fiscalité sur le marché du travail et ses interactions sur le marché du capital

1. La fiscalité comme décourageur du travail

Un travail effectué par l'OCDE¹¹ a montré une évolution de la part de la recette fiscale dans le PIB de plusieurs pays depuis les années 60. Cet alourdissement fiscal peut être attribué à l'augmentation des prélèvements au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ainsi que de la cotisation de sécurité sociale. Celui-ci, de prime à bord, diminue les revenus attribuer au travailleur et augmente les charges supporter par les employeurs. Cette

¹¹ <https://www.oecd.org/fr/eco-croissance/35554226.pdf>

analyse de l'influence de la fiscalité sur le marché du travail va d'abord se pencher sur l'effet 40 sur celle de la demande

a. La fiscalité et l'offre de travail

Toujours selon ce travail de l'OCDE, l'une des principales conséquences de l'alourdissement de l'impôt sur les revenus des personnes physique se trouve dans ses incidences sur l'incitation au travail et à l'offre de main d'œuvre. L'offre de travail peut être déterminée en fonction du temps disponible de chaque individu qui est généralement limité. Ce temps disponible est reparti exclusivement en temps de travail et temps de loisirs. Ce qui revient à dire que l'offre du travail est défini comme la différence entre le temps disponible d'un individu et ses temps consacré au loisir¹² (ROSEN, 2008).

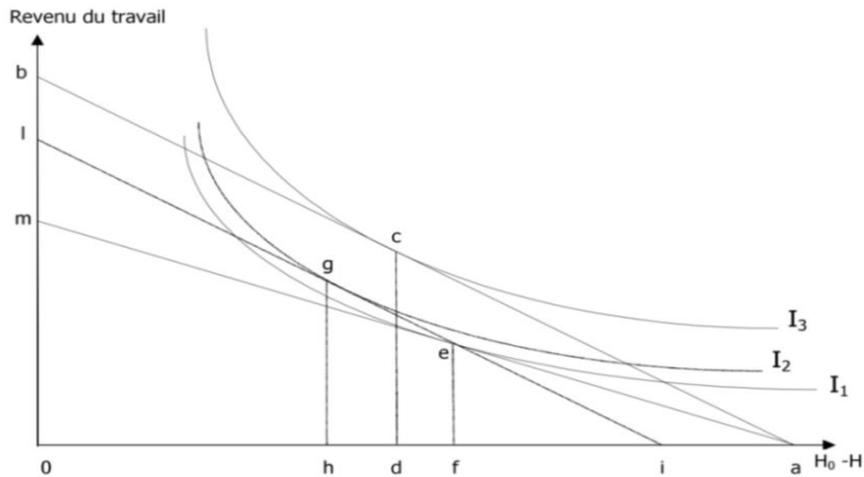
L'individu choisi une combinaison de temps. Il alloue une partie de son temps au travail et l'autre partie au loisir et ceci suivant une contrainte budgétaire. La contrainte budgétaire est lui-même fonction du revenu disponible (salaire horaire) et le prix à la consommation. Il s'agit donc ici du salaire réel. Son choix pour le travail et le loisir peuvent être présenté par des courbes d'indifférence. L'individu maximise son utilité lorsque sa contrainte budgétaire tangente sa courbe d'indifférence. Le temps alloué au travail est transformé en revenu compte tenu du taux de salaire sur le marché du travail. Après l'introduction d'impôt, les rapports de prix entre le travail et loisir changent. Une heure supplémentaire de travail rapporte un salaire net disponible moindre au travailleur. Le travailleur doit donc ici effectuer un choix entre s'accorder plus de temps de loisir ou d'allouer plus de temps au travail. Son choix dépend de deux effets à savoir (*ibid.*) :

- **Effet de revenu** : le paiement d'impôt provoque une diminution du revenu net disponible du contribuable. Afin de reconstituer le salaire qu'il percevait avant l'impôt, il est incité à offrir plus de travail maintenant ainsi son niveau de vie.
- **Effet de substitution** : le revenu du travail étant soumis à l'impôt, le travail devient donc moins intéressant par rapport au loisir. Ceci incite le contribuable à diminuer son offre de travail.

La figure ci-après montre l'action de ces deux effets sur le choix individuel du contribuable.

¹² Incluant le repos, les activités domestiques ne moyennant pas rémunération...

Figure 1: L'effet de l'impôt sur le revenu sur l'offre du travail



Source : GREFFE (1997)

Interprétation : la droite (ab) représente le choix de temps de travail du contribuable, H_0 correspond à son temps disponible. $H_0 - H$ indique le temps de loisirs et H représente alors le temps de travail. Si l'individu consacre tout son temps au loisir ($0a$), son revenu est nul. Compte tenu de son préférence, l'individu choisit la quantité de travail (ad) lui procurant une rémunération de (dc)

Après l'introduction de l'impôt, la droite de budget (am) de l'individu maximise son utilité au point e avec une quantité (af) de travail pour un revenu (fe) . La diminution (df) de la durée de travail dû à l'impôt sur le revenu peut s'analyser comme la somme d'un effet de revenu et d'effet de substitution. Ces deux effets jouant en sens opposé, donnant lieu à un résultat net négatif. L'effet de substitution l'emporte toujours sur l'effet de revenu, il ya donc une diminution (df) du temps de travail ou encore une baisse de l'offre de travail

Certes, le niveau d'impôt influe sur l'offre du travail mais il n'est pas le seul facteur à agir sur. Il faut également tenir en compte des autres facteurs tel que : la démographie, l'évolution du pyramide des âges, les tendances généralement ascendante du taux d'activité surtout chez les femmes... Après avoir assimilé les effets de l'impôt sur l'offre du travail, nous allons maintenant voir ses effets sur celle de la demande.

b. La fiscalité et la demande de travail

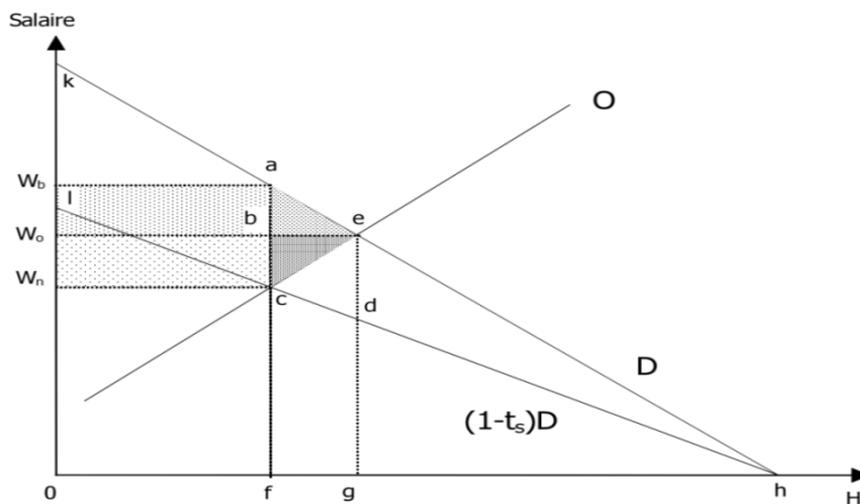
Une fiscalité excessive détruirait l'emploi, comme le démontrent les économistes libéraux. En effet, les impôts défavoriseraient le facteur travail par rapport au facteur capital. Cela inciterait les entreprises à substituer le capital au travail et n'encourage pas la création

d'emplois¹³. De manière générale, l'influence de la fiscalité sur la demande de travail peut s'exercer par l'une des options suivantes¹⁴ :

- **Effet de substitution** : elle peut entraîner la modification du prix de la main d'œuvre par rapport à celui du capital ou des autres facteurs de production. Ces derniers seront de ce fait préférés par rapport à la main d'œuvre
- **Effet de demande** : elle peut aussi modifier le niveau et la composition de la demande. Celui-ci se répercutera sur la production. Elle décourage la production des biens et services nécessitant une main d'œuvre important et diminue aussi la demande de main d'œuvre
- **Effet de rentabilité** : elle peut enfin changer le rapport entre les coûts et les prix. Ce ci va influencer la décision de conserver ou d'éliminer certain capital, de remettre en service des équipements mise antérieurement en réserve ou de mettre en place de nouvelles capacité de production au détriment des mains d'œuvres

Le graphique ci après explique l'effet de l'introduction de l'impôt sur le revenu sur la demande du travail des entreprises. Il convient ici de noter que cette analyse est faite dans le cadre d'un marché en concurrence pure et parfait. Ce qui veut dire que le prix ou le salaire est parfaitement flexible.

Figure 2: L'effet de l'impôt sur le revenu sur la demande du travail



Source : ROSEN (2008)

Interprétation : L'ordonnée indique ici le salaire W par unité de temps. Quant à l'abscisse, elle mesure le temps de travail H de la période. La droite (kh) représente la demande sur le

¹³ <http://questions-economiques.com/accueil/?p=449>

¹⁴ <https://www.oecd.org/fr/eco-croissance/35554226.pdf>

marché de travail. Tandis que le point e est le point d'équilibre, celle où la demande rencontre l'offre du travail donnant lieu à un salaire d'équilibre $0W_0$ correspondant au temps de travail og.

L'introduction d'un impôt sur le salaire modifie la droite de la demande de travail D en $(1-t_s)D$ de (hk) en (hl). Avec une élasticité-prix normal de la demande, le salaire brut ayant augmenté ($W_b > W_n$), l'employeur va réduire sa demande en quantité de travail de og à of. Il paie cependant, un salaire brut de W_b mais ne reçoit qu'une valeur nette de W_n en quantité de travail. La différence est prise par l'impôt. Le montant total de l'impôt est de W_ncaW_b . Ce dernier est partagé entre l'employeur W_0baW_b et l'employé W_ncbW_0 . Si cette perte est supposé être compensée par la mise en disposition des services collectifs, il n'en va pas de même pour le triangle cea. L'économie dans son ensemble subit une perte sèche définitive appelé : « charge fiscale excédentaire ».

L'impôt décourage donc non seulement l'offre du travail mais aussi la demande et ceci en plus de faire subir à l'économie des pertes définitives. Le débat sur la fiscalisation de l'emploi est au centre des discussions de politique économique. Ceci est dû à ses effets négatifs sur le niveau de l'emploi qui est une des pierres angulaires du développement économique. Cependant, réduire le niveau des emplois au simple prélèvement obligatoire est très réducteur¹⁵. D'autre facteur non négligeable sont aussi en jeux. Nous avons donc ainsi interprété les retentissements de la fiscalité sur le marché du travail, on va maintenant voir ce qu'il en est de ses conséquences sur le marché des capitaux.

2. La fiscalité comme frein à l'investissement

Investir, c'est créer ou acquérir des biens de production ou d'équipement. Pour une entreprise ou un pays, investir c'est augmenter les stocks de moyen de production¹⁶, développer les infrastructures ou d'acquérir de connaissances de la formation des hommes. L'investissement est alors l'acte qui permet d'accroître ou de renouveler tous de capital (BEITON- Al, 2001). Par définition, l'action d'investir est fait dans le but d'hausser la production en augmentant les moyens. Ce qui converge vers le but du développement qui est d'accroître cumulativement et durablement le produit réel global. L'investissement est également nécessaire au développement. D'où en amont, nous allons voir l'effet de la fiscalité

¹⁵ <http://questions-economiques.com/accueil/?p=449>

¹⁶ Machines, équipements de tous types...

sur les investissements nationaux et en aval, nous allons voir celle sur les investissements directs étrangers¹⁷ (IDE).

a. Les investissements nationaux

Pour les classiques, la fiscalité fausse les prix relatifs et la valeur des activités. L'acharnement du gouvernement à fiscalisé fortement les revenus élevés et les investissements rentables dans un but de redistribution relèverait plus, selon eux, de « la chasse aux sorcières » que d'une rationalité fiscale. Puisque, les individus capables de développer et de dynamiser l'économie se feront rares car ils seraient dépossédés et décourager¹⁸. En disant : « le système de fiscalité discriminatoire universellement accepté, sous le nom trompeur d'impôt progressif sur les revenus et successions, n'est pas un système vraiment fiscal. C'est plutôt un mode déguisé d'expropriation », MISES (1985) affirme que la pratique d'une fiscalité confiscatoire bloquerait l'économie ainsi que l'amélioration qu'il provoque.

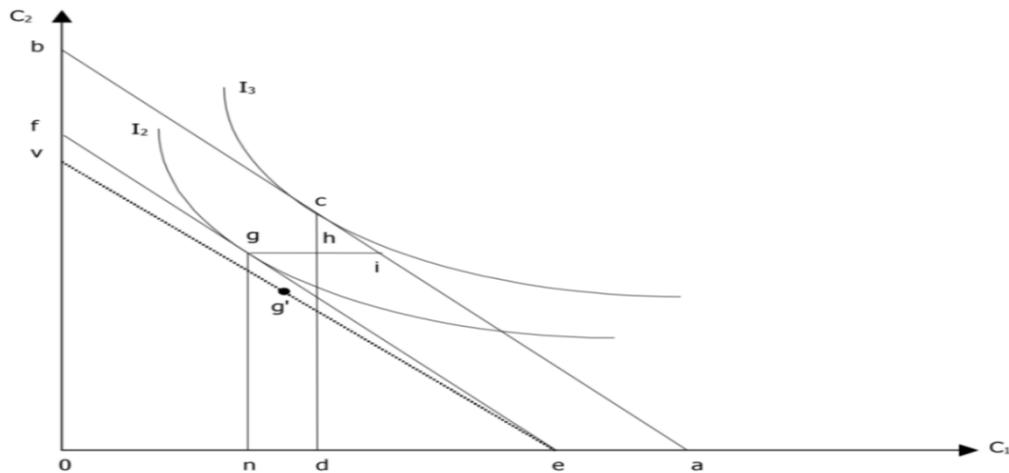
En effet, la disposition fiscale qui affecte l'épargnant et l'investisseur peut concourir sur l'offre et la demande de fonds sur le marché des capitaux. Elle introduit un écart entre le taux de rendement brut et le taux de rendement net d'un actif dont bénéficie l'épargnant. Ceci les décourage¹⁹. En plus, il y a le problème de la double imposition de l'épargne. En effet, dans un premier temps, le salaire perçu par l'épargnant est déjà imposé. En épargnant, l'agent économique décide de ne pas consommé une partie de ce revenu pour différer la consommation, faire face à des dépenses aléatoire futur ou pour constituer un patrimoine. Dans un deuxième temps, le revenu de l'épargne qui n'est autre qu'une partie non consommé du revenu déjà imposé en amont est une nouvelle fois imposé. Ce qui provoque la réticence des épargnants qui préfère consommer dans le premier temps tout leur revenu que d'épargner (GREFFE, 1997). La figure ci-après nous permet de voir plus claire sur ce problème de double imposition de l'épargne.

¹⁷ Selon l'OCDE et le FMI, il désigne les investissements qu'une entité résidente d'une économie (investisseur direct) effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie (l'entreprise d'investissement direct).

¹⁸ <http://questions-economiques.com/accueil/?p=449>

¹⁹ <https://www.oecd.org/fr/eco-croissance/35554226.pdf>

Figure 3 : Double imposition de l'épargne



Source : GREFFE, 1997

Interprétation : l'individu peut soit consommer tout son revenu au temps 1 [0a], soit épargner et consommer au temps 2 [ab], soit choisir une combinaison dans les deux périodes [c]. L'introduction de l'impôt sur le revenu induit deux effets à savoir :

- **L'effet revenu** : il se matérialise par le passage de [c] en [g], ceci sans modifier le choix de consommation de l'individu entre le temps 1 et 2
- **L'effet substitution** : l'intérêt du revenu épargné en période 1 constitue un revenu de la deuxième période qui est aussi soumis à l'impôt. Enlever de l'impôt, la nouvelle contrainte budgétaire devient alors [ev]. L'impôt sur le revenu accroît donc le prix de la consommation de la seconde période et décourage ainsi l'épargne.

Selon le modèle postkeynésien IS-LM, c'est l'épargne qui alimente l'investissement. Favoriser l'épargne revient donc à dire, favoriser l'investissement et inversement. On a pu démontrer l'effet négatif qu'a la fiscalité sur l'épargne. Ce qui signifie que la fiscalité agit aussi négativement sur l'investissement, du moins sur le plan national. On va maintenant voir ce qu'il en est des investissements étrangers spécialement les IDE.

b. Les investissements directs étrangers

Tous les gouvernements du monde sont désireux d'attirer l'IDE. En effet celui-ci peut générer de nouveaux emplois, apporter de nouvelles technologies, et plus généralement, promouvoir la croissance et donc aussi le développement (OCDE, 2008). Nombreux sont les théoriciens qui ont émis des idées afin d'expliquer la multinationalisation qui est la base des IDE. Maintes approches ont été adoptées pour expliquer ce phénomène. Mais pour l'essentiel, il est animé par : la recherche des parts de marché, la quête d'une rentabilité plus élevée ainsi

que pour faire face efficacement à des concurrents locaux et étrangers. D'où une arbitration entre les localisations de plusieurs territoires d'accueil potentiels (MICHALET, 2002)

Pour expliquer la liaison qui existe entre la fiscalité et les IDE, nous allons partir d'une des explications de la multinationalisation énoncée par les auteurs. Plus précisément par l'approche éclectique ou paradigme OLI. Une première tentative d'explication du phénomène de la multinationalisation a été effectuée par DUNNING dans les années 70. Il a proposé un cadrage théorique sur les motifs poussant les firmes à investir à l'étranger. C'est une approche globale des facteurs explicatifs des investissements directs étrangers qui s'appuient sur des principes tels que la concurrence imparfaite, les avantages comparatifs ou l'internationalisation des coûts des transactions : c'est le paradigme OLI. D'après ce paradigme, la décision d'implantation d'une firme multinationale à l'étranger s'effectue si trois types d'avantages sont réunis:

- **Organisation** : si les firmes détiennent des avantages spécifiques lui permettant de devancer les coûts générées par le marché. Ces avantages peuvent être liés à des savoirs spécialisés, à l'économie d'échelle ou à des avantages de type monopolistique
- **Localisation** : si le pays d'accueil possède des avantages spécifique, cela peuvent jouer en sa faveur pour plus de flux d'IDE par rapport aux autre pays. Ces avantages spécifiques est, selon DUNNING (1988), liée à trois paramètre qu'il a regroupé dans le paradigme ESP dont : premièrement, l'environnement constitué de certaine critère tel que : quantité et qualité des facteurs de production disponibles, la grandeur du marché, les transports,..., deuxièmement, le système relié aux les éléments sociaux et culturels comme : l'attitude envers les étrangers, le langage, la culture... Et enfin la politique qui fait référence aux politiques gouvernementales notamment : politique fiscale et monétaire, politique de change, l'éducation, les échanges, la compétition...
- **Internalisation** : Ce dernier concerne la question de maximisation des avantages spécifiques et bénéfice de la localisation choisie. Elle suppose des marchés imparfaits et même parfois inexistant. En créant son propre marché intérieur, la FMN gagne des avantages. C'est pour cela qu'elle doit s'internaliser et choisir le mode d'organisation le plus efficace.

Ce paradigme OLI nous indique donc que même si la politique fiscale n'est qu'une infime partie du critère d'investissement d'une firme dans un pays d'accueil. Force est d'admettre qu'elle agit sur les flux d'IDE que peut recevoir un pays donné. En effet, des études portant sur les flux transfrontaliers montrent qu'en moyenne l'IDE diminue de 3,7% à

la suite d'une augmentation d'un point du taux d'imposition qui lui est applicable. Des études plus récentes ont même rapporté que l'IDE devient de plus en plus sensible à la fiscalité, ce qui explique la mobilité accrue du capital à mesure que les obstacles fiscaux de l'IDE sont supprimés (OCDE, 2008).

Conclusion

CARRE, DUBOIS et MALINVAUD (1972) ont effectué des études portant sur le facteur de la croissance qui est le but du développement économique. Ils ont chiffré la contribution des différents facteurs de la croissance économique. De cette étude, ils ont pu montrer que le taux de croissance de la production est fonction du taux de croissance de la quantité du travail et de la quantité du capital. On a vu au long de ce section que la fiscalité freine l'accroissement en quantité du facteur humain par la désincitation au travail et la hausse du capital par le découragement à l'investissement. Ceci veut dire qu'elle réprime la progression de la production en étouffant ses facteurs. Or par définition, le développement économique devrait orienter l'économie vers la croissance, ce qui nous amène à dire que la fiscalité ne contribue pas au développement économique, voir même, le freine. Cela étant, de ce point de vue, certes, la fiscalité est un frein mais dans la prochaine section qu'on va voir, nous allons aborder le point de vue d'autre auteur qui en affirme le contraire.

Section II : LES ACTIONS DE LA FISCALITE SUR LA FORMATION DES REVENUS

Le débat sur le rôle de l'Etat dans l'économie animait plusieurs courants économiques pendant de longues années. Mais force est de constater la résistance des modèles keynésiens (BLANCHARD et FISHER, 1989). En effet, la remise en cause des politiques interventionnistes keynésiens dans les années 70 ont débouché sur le désengagement de l'Etat au profit des investissements privées. Cependant, le fort déficit budgétaire dû à la réduction d'impôt a fait revenir sur les rangs la médecine keynésienne. Médecine, qui préconise l'intervention de l'Etat. L'Etat de ce fait devient alors un acteur non négligeable de l'économie (JACQUES, 1993). MUSGRAVE (1959) a, d'ailleurs, établie la classification des fonctions économiques de l'Etat à savoir : la régulation de l'activité, l'allocation des ressources et la redistribution de la richesse. Cette étude des actions de la fiscalité sur la formation des revenus va s'attaquer sur deux fronts du rôle économique accordé à l'Etat et véhiculé par la fiscalité à savoir la régulation en étudiant l'effet de la fiscalité sur la croissance (1) et la redistribution (2).

1. La fiscalité comme stimulateur de la croissance

Cette étude de l'effet de la fiscalité sur l'économie s'opère dans la modèle keynésienne où nous allons présenter dans un premier temps la théorie du multiplicateur keynésien **a** et dans un deuxième temps **b** les effets de la fiscalité sur la croissance.

a. Présentation simplifiée de la théorie du multiplicateur keynésien

KEYNES (1936) a contesté la loi de Jean Baptiste Say selon laquelle l'offre crée sa propre demande. En effet, il a constaté que plus le revenu est important, plus l'écart entre la production et la consommation se creuse. C'est pour cela qu'il a préconisé une relance par l'investissement pour résorber cette différence qu'on appelle épargne oisive. Ainsi naît donc le mécanisme nommé relance budgétaire. En effet une partie des dépenses publique est consacrée à des dépenses d'investissement. Ces derniers soutiennent l'initiative privée et favorisent la croissance. KAHN (1931) fut l'origine de ce mécanisme, il a remarqué qu'une hausse de l'investissement pouvait conduire à une augmentation plus élevée de la production.

Dans l'hypothèse où, à court terme, le comportement des agents en matière de consommation est stable, les salaires ainsi que les prix sont fixes, toute hausse des dépenses publiques devrait avoir des incidences en termes d'emploi et de production. Supposons que

tout accroissement du revenu des ménages se partage dans des proportions fixées entre la consommation et l'épargne. La fonction de la consommation s'écrivant comme suit :

$$C_t = cY_t$$

Avec C_t : consommation à la date t

Y_t : le revenu des ménages à la date t

c : propension marginale à consommer qui est constant et se situant entre 0 et 1

Si on raisonne dans une économie fermée²⁰, la production nationale Y_t se partagera entre la demande de consommation C_t , d'investissement I_t privé et celle de l'Etat G_t . Le niveau de la demande des consommations et investissements publique est exogène. Elle détermine le niveau de production qui à son tour détermine le niveau de la consommation privé. Y_t se formule alors :

$$Y_t = C_t + I_t + G_t$$

Toute hausse de dépenses publiques ΔG_t contribuera à accroître le produit ΔY_t à condition que l'économie soit encore dans une situation de sous emploi²¹. Ce supplément de production engendrera des revenus supplémentaires au ménage. Il accroîtra leur consommation $c\Delta Y_t$ qui à son tour accentue l'effet initial en haussant à nouveau la production. On obtient alors :

$$\Delta Y_t = c\Delta Y_t + \Delta G_t$$

Soit
$$\Delta Y_t = \frac{1}{1-c} \Delta G_t$$

Le multiplicateur des dépenses publiques $\frac{1}{1-c}$ indique quel montant l'effet de ces dépenses est amplifié par les dépenses privées. Il convient ici de rappeler qu'on raisonne en termes de volume puisque les prix sont rigides.

Remarque : L'insuffisance de description dynamique du produit engendré par une hausse des dépenses publiques a conduit les théoriciens keynésiens à introduire une différence temporelle sur les prises de décision (JACQUES, 1993). En effet, une augmentation des dépenses publiques ne conduit pas à une hausse immédiate des produits comme on a précédemment exposé. Les délais d'ajustement dans la production sont parfois longs. Selon LUNDBER (1937), une dépense supplémentaire ΔG induit certes une hausse des produits de façon proportionnel mais après une période plus ou moins étendue laissant les stocks jouer les

²⁰ On ne tient pas compte des importations et des exportations

²¹ Les capacités de production ne sont pas entièrement utilisées

variables d'ajustement. De même, ROBERTSON (LUNDBER, 1937) a aussi analysé qu'entre la perception du revenu et l'augmentation des consommations, il y a un écart temporel. Ce qui nous indique que les effets de la dépense publique n'est pas immédiate mais porte sur de longue période. Toutefois, dans cette analyse, on se tiendra dans une démarche statique pour simplifier les explications.

b. Effet de la fiscalité sur la croissance

Naturellement, toute dépense publique doit être financée. Comme la principale source de recette de l'Etat est l'impôt, les dépenses publiques sont donc financées majoritairement par lui. Certains auteurs comme BARRO (1971) annonce que les retombées de la hausse des dépenses publique sur la consommation privé ne sont pas aussi favorable. Surtout si elle est financée par un déficit budgétaire. En effet, il a analysé dans un cadre plus général que la consommation ne serait pas supérieure. Les revenus perçue par les ménages ne vont pas tous être consommé mais aussi servir à payer les impôts pour financer les dépenses publiques ainsi qu'épargner pour prévenir les hausses futures des impôts, dans le cas du relance par un déficit budgétaire. En effet, les ménages s'attendent toujours à contribuer au financement de la dépense de l'Etat un jour ou l'autre. Dans ce cas là, la fiscalité freine la consommation et donc aussi l'expansion.

Sauf que, d'après le théorème d'HAAVELMO (1945), l'impôt ne réduira pas la consommation. L'accroissement du produit est supérieur à la dépense qui l'engendre. En effet, dans l'hypothèse d'un budget équilibré, la dépense financée par l'impôt haussera le produit du même montant. Si on considère qu'une hausse des dépenses publique ΔG est financé par une taxe temporaire ΔT , le budget étant équilibré $G = T$, le revenu disponible des ménages n'est plus égal à Y mais à $Y - T$. Donc, les ménages ne bénéficient pas des retombées de la hausse du revenu qui doivent être épargnée pour payer les impôts futurs dans le cas où le supplément des dépenses publique est financé par un déficit budgétaire.

Après un calcul simple et illustré de ce phénomène, la variation de la production après accroissement des dépenses publiques et variation des recettes fiscales peut s'écrire comme suit :

$$\Delta Y = \frac{-c}{1-c} \Delta T + \frac{1}{1-c} \Delta G$$

Cette équation nous indique que le frein fiscal $\frac{-c}{1-c} \Delta T$ a un coefficient moins élevé que le multiplicateur budgétaire, puisque $0 < c < 1$. Ceci nous montre donc qu'une relance

de l'activité par une hausse des dépenses, même si financées par des prélèvements publics, conduit à la croissance. L'accroissement du produit induit dans le cas d'un budget équilibré est égal à la hausse des dépenses publiques puisque cette dernière est financée par un prélèvement du montant équivalent $\Delta G = \Delta T$. Ce qui nous illustre clairement que la fiscalité contribue à la croissance au biais de la dépense publique qu'elle finance. Nous allons maintenant, voire la contribution de la fiscalité en termes de redistribution.

2. La fiscalité comme instrument de la redistribution

Dans la seconde tome de son ouvrage intitulé l'économie, SAMUELSON (1972) a classé l'inégalité économique comme l'un des grands problèmes économiques contemporains qui va de paire avec le développement. En effet, l'analyse par certains auteurs tel que : Colin CLARK, Simon KUZNETS (1936) du courbe de Lorenz²² a montré que plus l'économie est développée moins l'inégalité est flagrante et inversement.

Maintes auteurs ont émis leur avis sur l'origine l'inégalité c'est ce qu'on va voir en premier, et après on va parler de l'apport de la fiscalité dans sa réduction.

a. Origine de l'inégalité économique

L'économiste et sociologue italo-russe, VILFREDO PARETO, fut l'un des premiers à observer et à décrire l'extrême dissymétrie de la courbes des revenu. Son examen de l'inégalité qui se manifeste dans des sociétés différentes et à des époques différentes lui a permis d'énoncer une loi de l'inégalité inévitable. Conformément à la pensée Malthusienne et Ricardienne de l'inégalité, il a émis la loi selon laquelle : « essentiellement, l'on ne peut rien à l'encontre de l'inégalité. Les forces sous-jacentes qui l'engendrent sont trop puissantes et trop persistantes pour qu'elles puissent être affectées par l'intervention de l'Etat ». (SAMUELSON, 1972). Ce qui veut dire qu'aucune répartition de revenus ne peut atténuer cette inégalité.

Karl MARX (1867), quant à lui, a attribué au régime capitaliste la raison de l'inégalité économique. Pour lui, dans ce régime, le sort des ouvriers et des paysans ne peut être amélioré car ils sont voués à l'exploitation. Les riches sont donc appelés à devenir encore plus riches. Tandis que les pauvres sont condamnés à devenir plus pauvres. Dans cette logique, pour lutter contre l'inégalité économique, le bannissement du capitalisme est la seule solution.

²² C'est la représentation graphique de la fonction qui associe à la part Y de la revenu (grandeur détenue) la part X des détenteurs d'une part de la grandeur. Elle a été développée par Max O. LORENZ en vue d'une représentation graphique de l'inégalité de revenu

Plusieurs causes sont par ailleurs avancées par l'auteur SAMUELSON (1972) pour expliquer l'existence de ces inégalités économiques dont : les différences en matière d'appropriation des richesses, les différences en matière de capacité personnelle, les différences en matière d'éducation, de formation et d'occasions favorables, les barrières de classe limitant les chances de réussite et les différences d'âge et de santé... ceux qui peut être atténué par la charité privée, des allocations alimentaires, des assistance sociale ainsi que des allocations d'assistance.

Les causes de l'inégalité ainsi exposé, nous allons relater l'apport de la fiscalité dans la lutte contre cette inégalité par la redistribution.

b. L'apport de la fiscalité dans la redistribution

Le deuxième objectif de l'impôt après le financement des dépenses publiques est la redistribution. Ce dernier permet de réduire la faussé entre les riches et les pauvres. L'adoption d'un système d'impôt progressif permet généralement l'atteinte de cet objectif (CHIBA, 2012). Thomas PIKETTY confirme cette affirmation dans son ouvrage, le capital au XXème siècle publié en 2013 en annonçant que la création et le développement de l'impôt progressif est l'innovation majeure en matière fiscale du XXème siècle du fait de son rôle actif dans la réduction des inégalités. John RAWLS (1971), quant à lui, soutient que l'impôt à taux progressifs peut servir à protéger les institutions. Il garantie les libertés fondamentales et l'égalité des chances contre les menaces que ferait peser sur elles une accumulation de moyens disproportionnés entre les mains privée.

Ce principe a été instauré par Joseph CAILLAUX en 1914 lorsqu'il défendait la politique de l'impôt progressif unique et personnalisé sur le revenu. L'effet redistributif de l'impôt croît avec le taux de progressivité fixé. Outre ce principe de l'impôt progressif, la redistribution peut également s'effectuer grâce aux transferts de revenu réalisé par l'Etat au profit des personnes à faible revenu, aux dispensions des prestations sociales, à la production ou l'achat des biens et des services destiné à toute la population. Ces derniers étant financés par les prélèvements effectués en amont par l'Etat (PONDAVEN, 1994). Selon KRUGMAN (2007), la fiscalité permet la correction des inégalités économique avec le mécanisme de redistribution de revenus. Elle introduit une démocratisation économique favorable à la croissance. Il a en effet écrit : « Roosevelt et Truman ont belle et bien réussi à opérer à une redistribution spectaculaire des revenus et de la fortune vers le bas qui a rendu la société américaine beaucoup plus égalitaire qu'auparavant. Et non seulement cette redistribution n'a pas coulé l'économie, mais elle a créé les conditions d'une expansion gigantesque qui a duré

toute une génération ». Selon même GALBRAITH (1994), pour relancer les économies : « d'abord il faut rendre les systèmes fiscaux efficaces et progressifs. La progressivité est importante car, dans tous nos pays, les riches ont le choix de dépenser ou non, d'investir ou de ne pas investir. Les pauvres n'ont pas le choix. Un système fiscal progressif garantit donc un flux de demande global. Il n'est pas seulement juste, mais aussi fonctionnel et utile à l'économie ». D'ailleurs, Selon KEYNES (1936), il existe une propension marginale à consommer plus importante chez les agents économique à faible revenu que chez ceux qui en dispose de haut revenu. Cela justifie des prélèvements obligatoires plus accentué chez ces derniers, afin de favoriser une politique active de relance économique.

La fiscalité contribue donc soit de façon directe, au biais d'impôt progressif, soit de façon indirecte, par des transferts monétaires ou les fournitures des services publics effectué par l'Etat, à la redistribution de revenu. Selon LAUFENBURGER (1947), l'Etat ne consomme pas le produit des impôts et des emprunts mais il le redistribue intégralement dans le mécanisme du budget. Qui plus est, mieux répartir la pression fiscale est parfois la seule façon d'alléger les impôts. C'est aussi un moyen pour l'Etat de s'assurer un soutien populaire plus large des actions entreprises. Si on accorde une importance à la répartition des richesses, il est donc naturel d'envisager l'impôt en tant que moyen de réduire les inégalités (PICAVET, 1993). Cependant, contrairement aux autres instruments de redistribution, les impôts et les cotisations sociales, si on fait abstraction de son utilisation, n'améliorent le revenu d'aucun individu. L'aspect redistributif réside dans la diversité des montants des contributions individuelles, de sorte que les écarts de revenu disponible se modifient à la suite des prélèvements obligatoires.

Conclusion

La fiscalité est donc devenue un des instruments que l'Etat utilise pour accomplir à bien ses fonctions. Par ses allocations et ses redistributions, l'Etat doit garantir l'utilisation optimale des ressources. Il doit donc élaborer une fiscalité optimale (PONDAVEN, 1994). Notre revue de littérature sur la fiscalité nous on permit de voir que, certes l'impôt est utile et nécessaire à l'économie mais il n'empêche qu'il peut également en constituer un frein. D'où la nécessité de l'élaboration d'une fiscalité optimale qui minimise les distorsions et les inefficacités économique.

L'idée qu'il existe un taux d'imposition plafond à ne pas dépassé sous peine d'affaiblir l'ensemble de l'économie n'est pas une idée nouvelle. En 1877, Leroy BEAULIEU

estimait déjà dans son traité de science financière que l'ensemble des prélèvements fiscaux ne doit pas excéder 10 à 12% du revenu des contribuables. Dans les années 50 Colin CLARK pensait que celui-ci ne doit pas dépasser 25% du revenu nationale. Toutefois, il revient à l'économiste Alfred LAFFER (1979) le mérite d'avoir formalisé cette idée au niveau microéconomique. Il a formulé une idée qui existait déjà chez A.SMITH (1776). Dans son œuvre phare la richesse des nations, le père de l'économie affirme que : « l'impôt peut entraver l'industrie du peuple et le détourner de s'adonner à certaines branches du commerce ou de travail, qui fourniraient de l'occupation et des moyens de subsistance et de moyen de subsistance à beaucoup de monde . Ainsi tandis que d'un côté, il oblige le peuple à payer, de l'autre, il diminue ou peut être anéantit quelques unes des sources qui pourraient le mettre plus aisément dans le cas de le faire ». D'autre auteur comme, Ramsey (1927), Mirrlees (1971), Deaton (1979)... ont aussi œuvré dans le sens de la recherche de la fiscalisation optimale.

CONCLUSION

L'Etat ne peut que percevoir les impôts et c'est le devoir de tout citoyen de s'en acquitter. C'est même la déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) qui affirme la nécessité de la fiscalité ou les impôts dans son article 13 en disant : « pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leur faculté ». En effet, La fiscalité joue un rôle essentiel non seulement dans les bons fonctionnements des services administratifs mais également dans le programme d'action des pouvoirs publique pour le développement. Elle fournit un flux stable de recettes pour financer les objectifs de développement, tels que la mise en place des infrastructures matérielle en passant par la stimulation de la croissance ainsi que la réduction de l'inégalité.

Toutefois, elle n'assure pas à tous les coups un résultat économique favorable car toute en étant capable de lancer l'économie, elle est aussi capable de le freiner. Cependant elle est incontournable. Elle devient alors un choix opéré dans un pays compte tenu de l'étendue des missions qui reviennent aux pouvoirs publics. Elle est avant tout le résultat d'un compromis entre les différents groupes d'intérêts dont les revendications sont souvent contradictoires²³. En effet, de nombreux citoyens veulent payer moins d'impôts tout en réclament un meilleur enseignement, plus de policiers, plus de juges... Les entreprises elles mêmes veulent une baisse de la pression fiscale tout en bénéficiant d'une meilleur main d'œuvre. L'impôt est donc un mal nécessaire et il incombe au pouvoir politique d'orienter ses choix en terme de politiques de prélèvement fiscales vers les biens collectifs et le développement économique voir même, le développement durable²⁴.

On a ainsi fait le point sur la revue de la littérature concernant le lien théorique existant entre la fiscalité et le développement économique. Nous allons maintenant terminer ce premier chapitre et entamer la deuxième qui concerne l'approche empirique de ce lien en prenant comme exemple le système fiscal malgache et son développement économique.

²³ <http://questions-economiques.com/accueil/?p=449>

²⁴ Concept développé dans le cadre des conférences des Nations Unies sur l'environnement (Rapport de Brundtland, 1987). Ce concept recouvre à la fois l'idée du nécessaire équilibre entre la satisfaction des besoins humains et l'équilibre de l'écosystème, et l'idée de la permanence de cet équilibre. Selon eux, le développement est durable si la satisfaction des générations présentes ne compromet pas la satisfaction des besoins des générations futures.

PARTIE II :
APPROCHE EMPIRIQUE SUR LE CAS DE
MADAGASCAR

INTRODUCTION

Madagascar est un pays à forte potentiel humain et naturel. En effets, ses ressources minières et halieutiques, sa diversité environnementale exceptionnel favorable à l'industrie touristique, ses terres fertiles, son climat favorable à l'agriculture ; ainsi que ses mains d'œuvre compétitive qui a déjà fait ses preuves dans des secteurs manufacturiers tels que les textiles ne sont que quelques aspect de ses atouts économique. Cependant, malgré ceux là, les indicateurs socio-économiques de Madagascar ne cessent de chuter et cela depuis plus d'une décennie (Banque Mondiale, 2013). Il est devenu un des pays les plus pauvres du monde du fait d'une économie sous performantes. L'ampleur des ses défis économiques, sociales et environnementales est énorme. Le pays a besoin des investissements et des financements dans pratiquement tous les secteurs d'activités économiques, services sociaux, d'infrastructures publiques et de renforcement des capacités institutionnelles et administratives. La mise en place d'un cadre politique propices et de mesures économique incitatives est de rigueur pour générer cet investissement, livrant ainsi une perspective d'un lendemain prometteur à sa jeunesse (GEM, IFM, 2014).

En effets, pour une économie prospère, attirer les entreprises, créer des emplois et éradiquer la pauvreté, les pays en développement comme Madagascar doivent renforcer leurs capacités, étoffer leurs infrastructures, lutter contre la corruption et instaurer des systèmes financières transparents. Les recettes fiscales jouent un rôle crucial pour atteindre ces objectifs (OCDE, 2010). La crise économique mondiale a démontrer encore une fois à quel point l'Afrique demeure vulnérable face aux chutes des matières premières, à l'amenuisement des revenus d'exportation, à l'inconsistance des flux future d'aide extérieur, ainsi qu'aux baisse des IDE. Ceci s'est traduit par des déficits généralisé des finances extérieures montrant ainsi la dépendance de l'Afrique au pays développé (LECOMPTE, 2010). C'est pour ces raisons que les organismes internationaux ont préconisé une utilisation accrue des ressources fiscales pour financer le développement économique. Puisqu'en plus de fournir des recettes stables à l'Etat, celle-ci lui donne également une certaine autonomie financière.

Alors, cette deuxième partie qui sera dédié intégralement au cas de Madagascar va se présenter comme suit : dans le premier chapitre, nous allons voir l'état des lieux de l'économie et de la fiscalité Malgache et dans le deuxième chapitre, nous débâterons sur la contribution de la fiscalité à la situation économique Malgache actuel.

Chapitre I : LES ETATS DES LIEUX

Introduction

Avant de voir comment la fiscalité Malgache s'en est sortie dans le soutien du développement économique à Madagascar ces quelques dernières années, il nous importe en premier de présenter : la situation économique Malgache (section I) et le système fiscale Malgache (section II)

Section I : LA SITUATION GENERALE DE L'ECONOMIE MALGACHE

Pour bien cerner la situation économique générale Malgache, nous allons dans un premier temps présenté son niveau économique actuel et dans un deuxième temps les objectifs de développement que le pays s'est fixé dans le court terme.

1. Le niveau actuel de l'économie Malgache

Madagascar affiche une performance économique décevante depuis au moins cinq décennies. Sa croissance économique reste trop faible et insuffisamment partagé pour donnée lieu à une réduction significative de la pauvreté. Or, la croissance économique n'est plus un phénomène rare dans le monde. C'est le déclin qui l'est devenu. En effet, sur les 155 pays pour lesquels une mesure est disponible, seulement 19 dont Madagascar, ont connu une régression économique cumulative du PIB réel par tête pendant les 20 dernières années (banque mondiale, 2013). En effet, le PIB malgache croit à peu près au même rythme que l'accroissement de la population, c'est ce que Lloyd Reynold (1985) qualifie de croissance extensive. Qui plus est, la récurrence des crises politiques a fait qu'à chaque fois que le pays s'engage dans une possible croissance durable, une crise politique vient tout anéantir. En effet à la veille de chaque crise politique, Madagascar a enregistré un taux de croissance plus ou moins élevé de 3,9% ; 3,1%, 6,9% et 7,1% respectivement en 1971, 1990, 2001 et 2008.

Depuis la crise économique de 2009, l'économie malgache s'est fortement détériorée. La croissance du PIB entre 2009 et 2013 n'a enregistré que le taux modique de 0,9% en moyenne. Cette stagnation est due à l'incertitude de sortie de crise, à la perte d'accès au marché préférentiel notamment celui de l'AGOA, à la suspension des aides budgétaires, aux sorties des capitaux et aux cataclysmes naturels. C'est seulement à partir de 2011 que la reprise s'est amorcé. Celui-ci a été soutenu par les deux grands projets miniers à savoir QMM de Fort Dauphin et SHERRIT d'Ambatovy. Cependant, la croissance économique est bien en

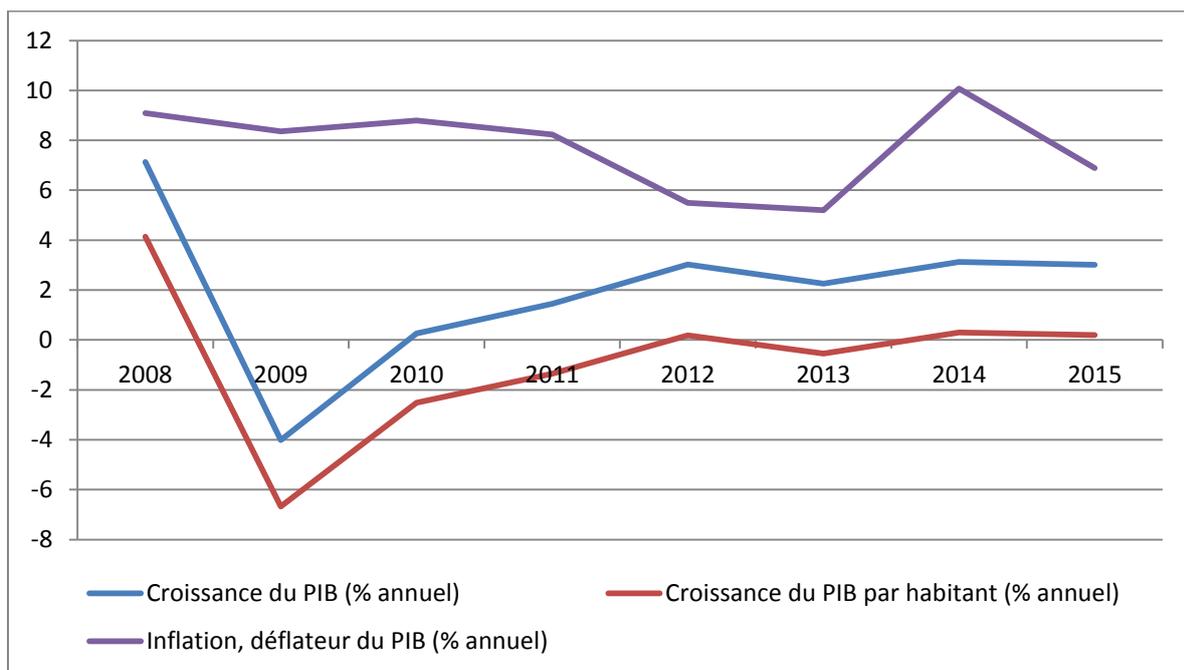
deçà du taux de croissance démographique qui a entraîné une régression du PIB par tête passant de 510 \$ à 448 \$ de 2008 à 2010 et par la même occasion une aggravation de la pauvreté (PND, 2014).

L'année 2014 a été marquée par le retour des bailleurs de fond avec l'avènement du nouveau président de la république. La relance économique n'est pas encore constaté mais le PIB a connu une croissance supérieur, même si faiblement, à celle de l'année d'avant : 3,3% en 2014 contre 2,3% en 2013. Pour l'année 2015, le gouvernement s'est fixé l'objectif d'atteindre un taux de croissance de 5% (MEP, 2015) mais ceci n'a jamais été atteint puisque le taux de croissance du PIB n'a jamais passé le cap des 4%. En voici le graphique qui illustre ces dires :

Figure 4 : -Croissance du PIB (pourcentage annuel)

-Croissance du PIB par habitant (pourcentage annuel)

-Inflation, déflateur du PIB (pourcentage annuel)

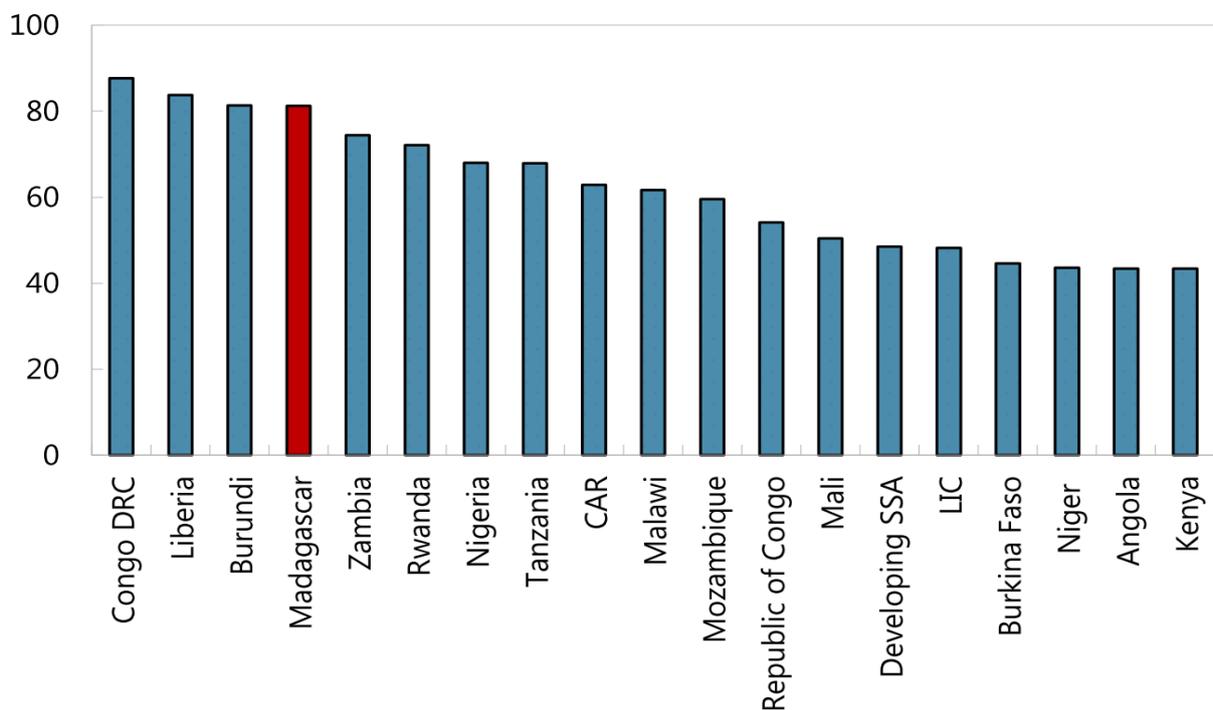


Source : donnée de la banque mondiale

Déjà, le PIB ne connaît qu'un très faible taux de croissance. Mais en plus l'inflation se fait de plus en plus sentir dans le pays. En effet, on voit sur notre graphique que le taux de croissance du PIB ne se situe qu'au niveau de 3% alors que celle de l'inflation culmine à 7%. Ceci diminue le pouvoir d'achat de la population provoquant ainsi une généralisation de la pauvreté.

Selon le Fond Monétaire International en 2016, 4/5^{ème} de la population vivent avec moins de 1.25\$ par jours alors que le seuil de pauvreté est de 2\$. Ils ont aussi constaté que la pauvreté, à Madagascar, a augmenté. Alors qu'elle a diminué dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne. La Banque Mondiale a même affirmé, en 2013, que Madagascar comptait 4 fois plus de pauvre qu'il y en est en 1960. Avec la forte poussée démographique que connaît le pays, les choses s'empirent. En effet, le nombre de pauvre à Madagascar augmente en permanence. Ci après, se présente un graphique illustrant que Madagascar abrite plus de pauvre que ses paires de l'Afrique subsaharienne.

Figure 5 : Pourcentage de la population vivant avec moins de 1.25 \$ par jour



Source : Indicateur de Développement dans le Monde, Banque Mondiale et le visage de la pauvreté à Madagascar, Rapport de la Banque Mondiale No. 78131-MG, Mars, 2014

La situation dans laquelle Madagascar se trouve est certes déplorable. Cependant, le pays a la vision d'un avenir paisible et prospère. C'est d'ailleurs les objectifs de développement du pays qu'on va aborder dans le second point de cette présente section.

2. Les objectifs de développement du pays

Le président de la république affiche la vision d'un: « Madagascar : une nation moderne et prospère » dans le PGE. Une nation où le bien être de sa population est affirmée et où son développement est soutenu par ses propres potentialités. Le PGE ou Politique Générale de l'Etat est un document qui retrace les grandes lignes de la politique générale. Le

gouvernement doit mettre en œuvre ce politique lors de son exercice en vue de réaliser la vision de développement émise par le président de la république. En effet, ce document s'inspire de la vision du président de la république sur la reconstruction de Madagascar. Celle qu'il a déclaré à la population Malgache lors de sa campagne électorale. Il doit également tenir en compte des Objectifs du Millénaire pour le Développement ainsi que des traités et des accords internationaux et régionaux aux quels le pays s'est engagé (PGE, 2014).

Afin d'approcher cette vision, un certain nombre de défis a été confinés dans ce document. Ils sont regroupés en des axes d'intervention prioritaire sur lequel chaque membre du gouvernement doit agir en fonction de son attribution. L'objectif du PGE est d'asseoir un développement inclusif et durable de Madagascar fondé sur une croissance inclusive pour combattre la pauvreté. Les axes prioritaires du PGE sont :

- Le renforcement de la gouvernance, de l'Etat de droit et l'instauration d'une justice équitable
- La reprise économique à travers l'instauration d'un environnement sociale et politique stable, le maintien de la stabilité macroéconomique et le rétablissement d'un climat d'affaires attrayant.
- L'élargissement de l'accès aux services sociaux de base de qualité.

Cependant, selon les équipes du FMI et de la Banque Mondiale qui ont travaillé sur Madagascar en 2015, le principal défi de Madagascar consiste à jeter les bases d'une reprise économique soutenue et de la réduction de la pauvreté.

Pour relever ce défi, Madagascar doit s'appuyer le plus sur ses propres potentiels. En effet, toujours selon ces équipes du FMI et de la banque Mondiale, il doit d'abord élargir son recette fiscale ; mettre en œuvre des reformes de la politique fiscale et des administrations des recettes ; renforcer sa gestion de finance publique surtout en terme de suivie et contrôle; améliorer l'allocation et l'utilisation des ressources publiques pour accroître la productivité de l'économie... C'est pour cela que les Lois de Finance de 2014 ont fixés les objectifs suivant : l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, la mise en œuvre de la politique de rigueur budgétaire dans la gestion de la finance publique et enfin, le maintien de la stabilité économique.

Les buts que s'est fixés le gouvernement Malgaches dans la promotion du développement du pays sont difficiles à réalisés. Mais comme l'affirme l'économiste et écrivain SORMAN dans son ouvrage la nouvelle richesse des nations en 1987 : « tout le monde est développable ». C'est d'ailleurs ce qu'affirme la théorie d'Arthur Lewis qui

s'énonce: « L'histoire, la culture, le climat, les traditions, les ressources naturelles, la situation géopolitique jouent bien entendu un rôle déterminant qu'il serait absurde de nier. Les conditions de départ confèrent à chacun atouts et handicaps ; mais sur ces facteurs objectifs, il est à peu près impossible d'agir. Il n'en va pas de même avec les politiques. Les stratégies suivies peuvent aggraver les handicaps et favoriser les atouts. ». Madagascar, est en ce moment même, un des pays les plus pauvres du monde qui essaye tant bien que mal d'atteindre le développement économique par ses propres moyens. La fiscalité est un des instruments de politique économique que le gouvernement Malgache doit utiliser à cette fin. Passons maintenant à la deuxième section de ce présent chapitre qui va présenter l'essentiel du système fiscal Malgache.

Section II : PRESENTATION GLOBALE DU SYSTEME FISCALE MALGACHE

Selon le MFB (2001), la fiscalité est un outil plurifonction du gouvernement dont les attributs sont de :

- Financer le secteur public
- Protéger les activités économique naissantes des aléas du marché internationale ainsi que de protéger les produits mis sur le marché internationale en condition de dumping²⁵.
- Inciter à l'emploi de technique ou de produit nouveau (machine, équipement moderne) en les exonérant de taxes.
- Influencer les investisseurs privés en générant un coût fiscal sur le cumul de facteurs de production comme la terre, les surface irrigué, foncier en taxant la propriété foncier. Mais aussi, orienter l'investissement privé en fonction de l'exonération
- Mobiliser les fonds permettant l'entretien des infrastructures d'investissement public

Avant de présenter les effets de la fiscalité sur le développement économique à Madagascar, il nous faut en premier nous familiariser sur le système fiscale Malgache et ses caractéristiques en matière de performances.

1. Les bases juridiques

Selon le Code Général des Impôts ou CGI (2015), Les impôts à Madagascar se divise en deux grandes parties à savoir : les impôts d'Etat, celle perçue par le pouvoir centrale et les impôts locaux, celle recouvré par les collectivités territoriales décentralisé ou CTD. Le tableau ci-après résume pour l'essentiel les différents impôts existant à Madagascar ainsi que leurs champs d'applications:

²⁵ Pratique qui consiste à vendre à perte un produit (prix inférieur au coût de production. Cette pratique est réprimée par le OMC dans le cadre du commerce international.

Tableau 1: Les principaux impôts

<p><u>Les Impôts d'Etat</u></p>	<ul style="list-style-type: none">➤ <u>Impôt sur les revenus (IR)</u>: c'est un impôt annuel assis sur les bénéfices et revenus, de quelque nature qu'ils soient à Madagascar, par les personnes physiques ou morale non soumis à l'IRSA et dont le chiffre d'affaire annuel hors taxes est supérieur ou égal à 20.000.000 Ar➤ <u>Impôts synthétiques (IS)</u>: c'est un impôt qui vise les personnes physiques ou morales et les entreprises individuelles qui exercent une activité indépendante et dont le chiffre d'affaire annuel hors taxes est inférieur à 20.000.000 Ar➤ <u>Impôts sur les revenus salariaux et assimilé (IRSA)</u>: c'est un impôt assis sur les revenus perçue au titre d'un emploi salarié (public ou privé) exercé de façon permanente, temporaire ou occasionnelle par un agent économique, résident ou non , à Madagascar➤ <u>Impôts sur les revenus des capitaux mobiliers (IRCM)</u>: concerne les revenus dérivés de la propriété d'actifs mobiliers des personnes morales, des sociétés de personnes, des sociétés en participation et des personnes physiques➤ <u>Impôts sur les plus values immobilières (IPVI)</u>: cet impôt est assis sur les plus values réalisées par les personnes physiques lors de la cession à titre onéreux des biens immobiliers➤ <u>Droits d'enregistrements des actes et mutation</u>: régit l'ensemble des actes et des mutations intervenus à Madagascar ou relatifs aux biens situés sur les territoires Malgaches➤ <u>Droits d'accise (DA)</u>: Impôt sur les produits récoltés, extraits, fabriqués, préparés, ou importés à Madagascar➤ <u>Droit et taxes diverses</u> : Taxes spéciale sur les boissons alcooliques, tabacs manufacturés et les jeux de hasard due par les fabricants et les importateurs de boissons alcoolisées et les tabacs ainsi que les exploitants des jeux de hasard➤ <u>Taxes sur la valeur ajoutée (TVA)</u> : appliqué à toute personne physique ou morale dont le chiffre d'affaire annuel hors taxes est supérieur ou égal à 200.000.000 Ar. toutefois même si le chiffre
--	--

	d'affaire n'atteint pas ce seuil, l'option pour l'assujettissement au TVA est possible.
<u>Les Impôts locaux</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Impôt foncier sur les terrains</u>: tous les terrains quel que soit leur situation juridique et leur affectation sont imposables au nom de leur propriétaire ou des occupants effectifs au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition ➤ <u>Impôts foncier sur les propriétés bâties</u>: imposable au nom du propriétaire au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition, toutes les constructions quelle que soit la nature des matériaux utilisés. ➤ <u>Impôts de licence sur les alcools et les boissons alcooliques</u>: appliqué aux ventes d'alcools et aux produits alcooliques ➤ <u>Taxe annuelle sur les appareils automatique</u>: les appareils automatiques sont soumis à une taxe annuelle dont la quotité est fixée comme suit : 400.000 Ar/appareil pour les machines à sous et 100.000 Ar pour les autres appareils

Source : CGI, 2015

Comme la plupart des pays de l'Afrique francophone, Madagascar possède un système fiscal hérité de la colonisation (THILL, 1991). Ceci est encore vrai après plus de demi-siècle suite à l'indépendance même si des réformes du système fiscal ont été effectuées à maintes reprises pour faire adapter cette dernière à l'évolution de l'environnement économique Malgache. La réforme la plus récente et la plus importante étant celle de 2007 et 2008 (BAUVET, 2009)

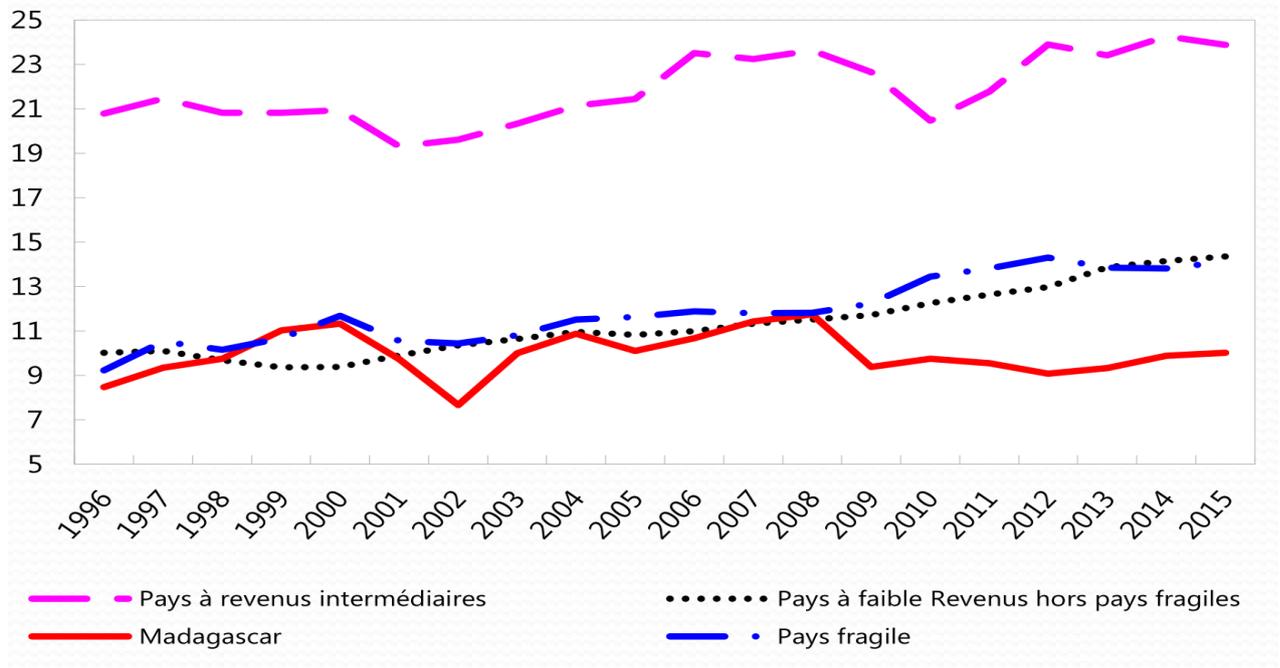
Maintenant qu'on a vu les principaux impôts existant à Madagascar, nous allons maintenant voir les performances malgaches en matière fiscale

2. Les performances malgaches en matière fiscale

Depuis la chute vertigineuse des recettes fiscales malgaches entre 1970 jusqu'au début des années 1990 où la recette fiscale est passée de 13% à 7% du PIB en deux décennies (INSTAT, 2000), le niveau de prélèvement public malgache reste encore faible par rapport aux autres pays en développement. Pour faciliter la comparaison de la situation fiscale Malgache par rapport aux autres pays ainsi que la comparaison dans le temps, on va retenir comme indicateur de prélèvement public le taux de pression fiscale. Ce taux permet de mesurer le rapport entre les ressources propres de l'Etat et l'ensemble des ressources produites par une

économie (CERDI-CNRS, 1999). Dans la figure qui suit, nous allons comparer la performance fiscale malgache par rapport à ceux des pays de l’Afrique Subsaharienne.

Figure 6 : Afrique Subsaharienne : Recouvrement fiscal et douanière (en pourcentage du PIB)



Source : Perspectives économique Mondiale

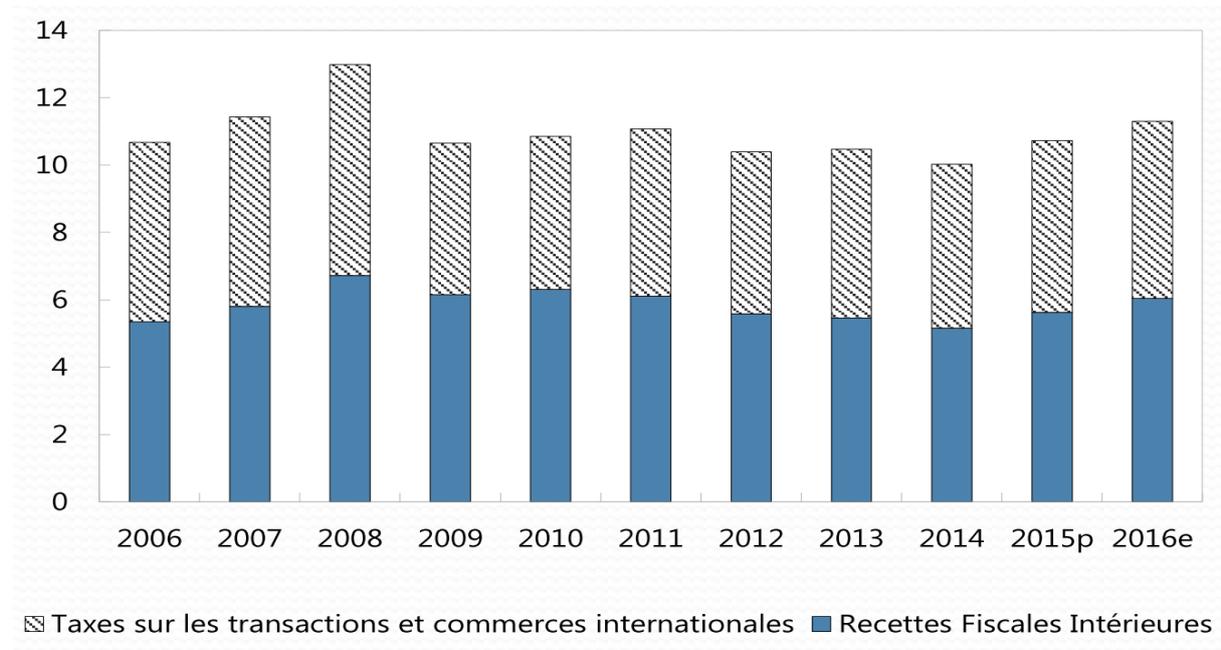
La comparaison des pays de l’Afrique Subsaharienne met en évidence la faiblesse des recettes fiscales malgaches comparées aux pays ayant le même niveau de développement que lui. Néanmoins, la mobilisation des recettes s’améliore même si celui-ci demeure encore inférieur à celui des pays africains à faible revenu. (FMI, 2016).

Selon le rapport de CERDI-CNRS en 1999, La faiblesse des recettes fiscale malgache met en présence de nombreux facteur notamment :

- La continuité d’une tradition de taux de prélèvement public modéré depuis l’indépendance.
- L’environnement macroéconomique défavorable à la mobilisation fiscale : un niveau de revenu moyen par tête relativement bas, des périodes d’inflation élevée, l’importance de la pauvreté et des inégalités, les prépondérances du secteur informel...
- L’adoption de certaines mesures fiscales qui exerce un effet négatif sur les recettes. Comme c’est le cas de l’abandon des taxes à l’exportation qui a exercé un fort impact négatif sur les recettes budgétaires. La politique de libéralisation pourrait bien être aussi à l’origine de moindres recettes tarifaires. Même ci celle-ci ne détermine pas

forcement une chute des recettes dans la mesure où un moindre taux de taxation peut favoriser une demande plus élevée d'importation et une réduction de la fraude. On peut même affirmer que la fiscalité Malgache peut encore compter sur les recettes provenant de la taxation des échanges extérieurs et c'est ce qu'illustre notre prochain graphique :

Figure 7 : Recouvrement des taxes brutes (en pourcentage du PIB)



Source : Autorité Malagasy ; projections et estimations des équipes du FMI

On peut noter que presque la moitié de la recette fiscale Malgache provient encore des taxes sur le commerce internationales.

- Une pratique intensive des exonérations et des fraudes qui demeurent toujours une cause majeure de perte de recettes empêchant une application effective de l'ensemble du système fiscal. En effet, selon le SAMIFIN (2013), 82% des sociétés formelles à Madagascar faussent leur déclaration pour échapper au fisc.
- La faiblesse de l'Etat explique aussi en partie de graves dysfonctionnements dans l'administration de l'impôt. Les administrations financières ne sont pas dotées en moyen matériels et humains adéquat pour parvenir à appliquer en totalité le système fiscal malgache déjà excessivement complexe et instable. Ce qui joue en défaveur de la lutte contre la fraude, les exonérations de circonstance et les détournements de législation qui sont les causes fondamentales de la contreperformance Malgache entraînant la baisse des recettes budgétaires.

Conclusion

Aussi la situation général de l'économie Malgache est désastreuse aussi celle de sa système fiscale l'est également. Notre but étant d'identifié la contribution de la fiscalité sur le développement économique de Madagascar. C'est donc de savoir si sa situation économique est due à cette contreperformance en matière fiscal. Maintenant qu'on a vu la situation générale de Madagascar en matière de développement ainsi que le système fiscale malgache, nous allons entrer dans le vif du sujet, à savoir la contribution du système fiscal malgache dans son développement économique.

Chapitre II : LA CONTRIBUTION DE LA FISCALITE MALGACHE DANS SON DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Introduction

On a vu dans le chapitre premier que la fiscalité malgache se caractérise par une très faible performance en matière de recette. Toutefois, on a dit plus loin que celui-ci devrait financer les investissements publics en faveur du développement. Mais en plus, elle doit permettre la création des conditions favorables à la croissance qui est, rappelons-nous, le but du développement économique. Dans cette analyse de la contribution de la fiscalité malgache sur son développement économique, nous allons dans la première section aborder les conséquences de la faiblesse des recettes fiscales malgache. Tandis que dans la deuxième section, on va voir les incitations fiscales préconisées par l'Etat en vue de soutenir la croissance économique.

Section I: LES CONSEQUENCES DE LA FAIBLESSE DES RECETTES FISCALES

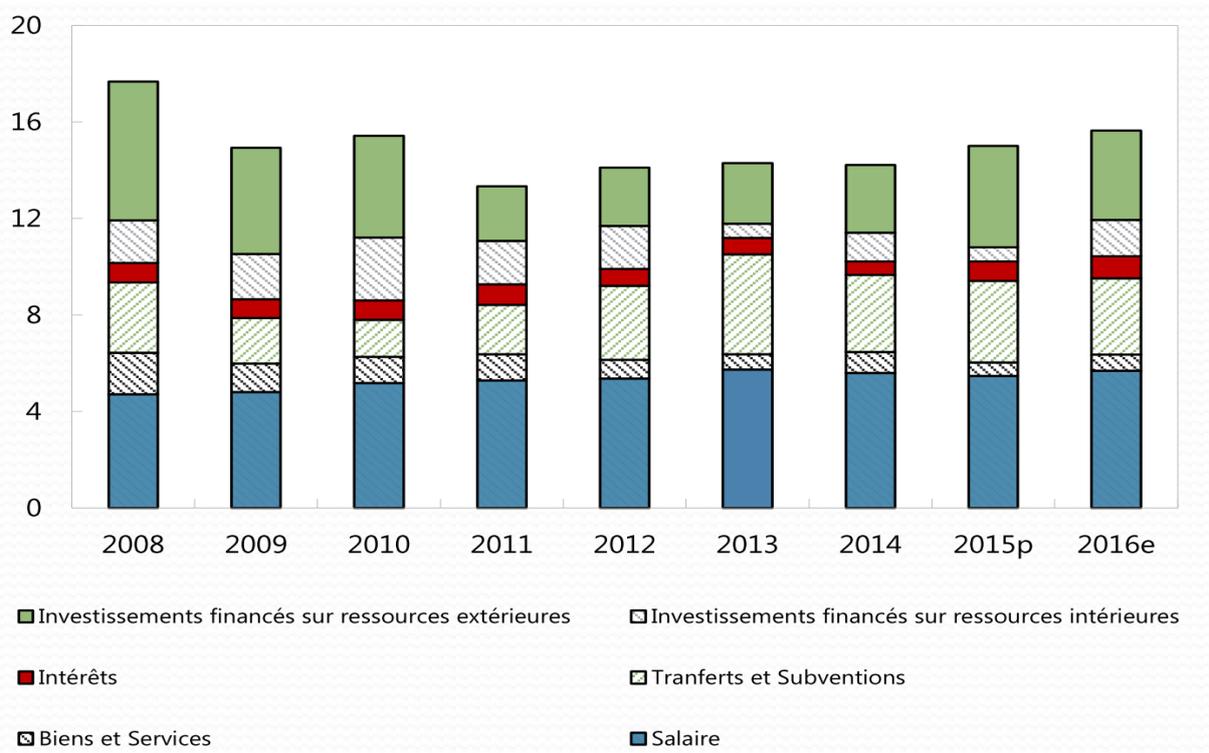
Si Madagascar souhaite financer son développement économique par ses propres moyens, la fiscalité doit donc être sa principale source de financement. Mais comme on l'a déjà montré, la recette fiscale malgache est très maigre. Ceci n'est pas sans conséquence sur son développement économique. C'est ce qu'on va présenter dans cette section. De un, nous allons voir les conséquences sur les dépenses et de deux, nous allons voir ses effets sur la réduction des inégalités ou la redistribution.

1. Des dépenses publiques peu productives

Le bas niveau des ressources publiques limite l'offre des biens publics que ce soit en matière d'éducation, de santé ou d'infrastructures... Alors que ces derniers sont essentiels pour le développement économique (CERDI-CNRS, 1999). Selon la Banque Mondiale en 1998 dans Madagascar : Un agenda pour la croissance et la réduction de la pauvreté : « Madagascar présente un retard inquiétant en matière de formation du capital humain ainsi que d'infrastructure ». Ce constat reste valide 15 ans après. En effet, dans un autre rapport de la banque mondiale publié en 2013, ils ont dit que Madagascar montre énormément de retard en matière de quantité et de qualité de capital humain et physique, ainsi qu'en matière de développement technologique. Rappelons que ces derniers sont d'après les théories économiques les principaux déclencheurs de la croissance économique. En effet, l'indice de

développement humain de Madagascar est parmi les plus faibles²⁶, son réseau routier est un des moins développé au monde, et son taux d'utilisation de l'internet s'élève à peine à 6 /1000 habitants (Banque Mondiale, 2013). Pour pallier ces lacunes, une politique budgétaire généreuse est de rigueur avec des investissements dans des infrastructures physique et des capitaux humains en particulier. Cependant, les investissements publique, surtout ceux financer par les ressources intérieurs, se fond rare. Alors que, celui-ci devrait être une priorité pour un pays qui veut se développé. Le graphique ci après nous montre la faible part des investissements dans les dépenses publique :

Figure 8: Dépenses Budgétaire (en pourcentage du PIB)



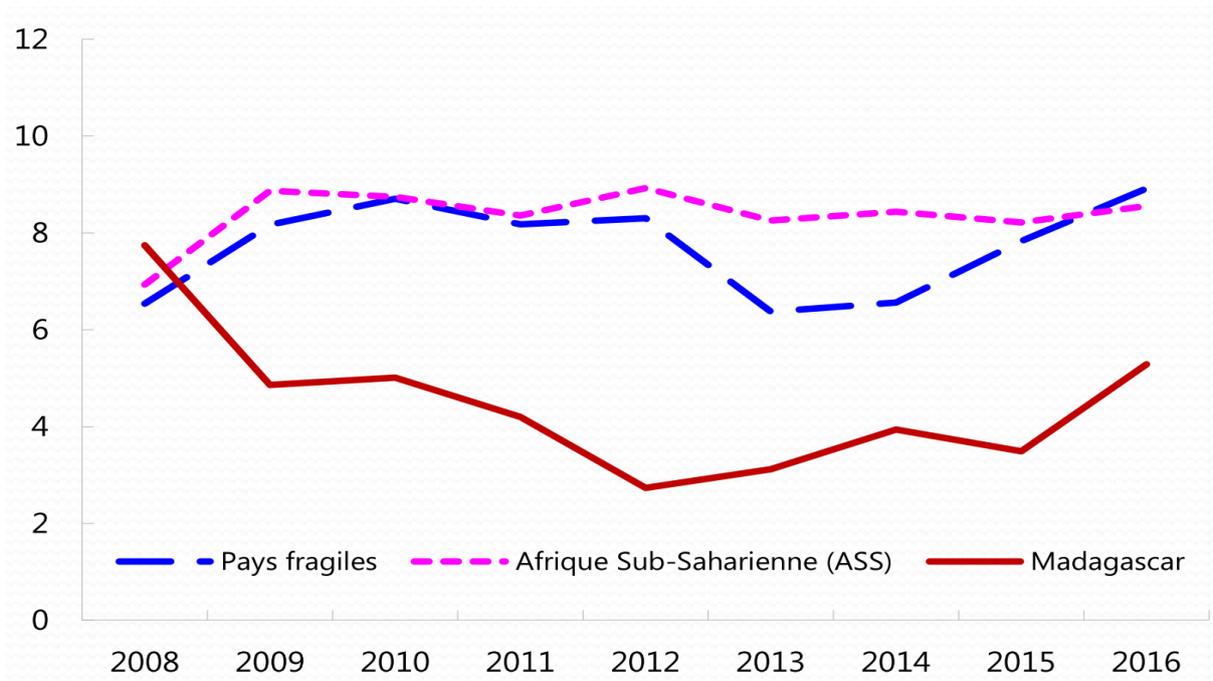
Source : Autorité Malagasy ; projections et estimations des équipes du FMI

On peut voir nettement sur le graphique qu'un très faible part des dépenses en investissement seulement est financée par les recettes intérieures. En effet, ceux-ci sont dans la majorité financée par des ressources extérieures. Une grande partie des investissements Malgaches n'aura pas donc vu le jour sans ses financements étrangers. On peut également s'apercevoir que la plupart des recettes Etatique est alloué à des dépenses de solde. Ce qui revient à dire que les recettes de l'Etat sert surtout à faire fonctionner l'administration publique mais non pas à faire développer le pays.

²⁶ Il se situe au 145^{eme} rang sur 185 pays en matière de développement humain en 2013

En plus d'une faible part des investissements en capitaux sur les financements intérieurs, on discerne nettement sur cette prochaine graphique que comparé aux dépenses d'investissements financés sur des ressources intérieures des autres pays de l'Afrique subsaharienne celle de Madagascar est en plus d'être très faible en baisse et aussi fortement instable.

Figure 9: Dépense en capitale sur financement intérieur (en pourcentage du PIB)



Source : Autorité Malagasy ; projections et estimations des équipes du FMI

Déjà, les recettes fiscales collectées par l'Etat sont très faibles. Mais en plus elles ne sont pas allouées de façon à promouvoir un développement économique réel pour que le pays puisse augmenter considérablement son PIB. Maintenant, nous allons découvrir les actions entreprises en matière de réduction des inégalités.

2. La réduction des inégalités ou la redistribution

Dans la première partie, on a déjà évoqué le lien théorique existant entre la redistribution et la fiscalité. On a pu comprendre que la fiscalité contribue d'une manière ou d'une autre à la réduction de l'inégalité, soit par le biais de son système de taxation, soit par le biais des transferts ou de la fourniture des services publics effectués par l'Etat. Nonobstant, la fiscalité Malgache semble oublier son rôle. En effet, la collecte des impôts, à Madagascar est fortement inégale car elle est concentrée autour de quelques activités seulement. Selon les études de la Banque Mondiale (2013), les secteurs qui contribuent le plus aux recettes fiscales

malgaches sont : le tabacs et l'alcool (16.7%) ; les prestations de services (15.2%) ; les industries (8.96%) et les communications (7.1%). Ces quatre secteurs comptent ensemble pour presque la moitié des recettes fiscales intérieures. En revanche, les secteurs qui sont considérés comme vecteur de la croissance économique Malgache comme : les mines, les tourisms, l'agriculture apparaissent comme des contribuables peu importants. Toujours d'après cette étude de la banque mondiale, les entreprises minières ne comptaient que pour 2.6% des recettes totales collectées par la direction générale des impôts ou la DGI. L'égalité devant l'impôt n'est donc pas ici respectée. Mais en plus, ces secteurs sous imposés peuvent contribuer de façon considérable à la hausse des recettes fiscales malgaches. D'où en 1991, Jean THILL a préconisé la taxation de l'agriculture malgache pour élargir son assiette fiscale.

Les transferts ainsi que les fournitures de services publics sont aussi des autres formes de réduction des inégalités que l'Etat peut effectuer. La structure des dépenses de l'Etat (cf., figure 8) nous montre que les subventions et les transferts continuent d'absorber une part importante, quoique en diminution, des dépenses publiques. Il reste à savoir si ces transferts visent vraiment à réduire les inégalités.

Comme l'a montré Paul SAMUELSON (1972), les différences en matière de capacité personnelle, les différences en matière d'éducation, de formation et d'occasions favorables, les barrières de classe limitant les chances de réussite et les différences d'âge et de santé... sont des facteurs des inégalités. Les dépenses affectées par l'Etat dans les domaines de la santé ; de l'éducation ; de protection sociale... permettent, en plus du développement du capital humain qui est un ingrédient indispensable d'une croissance soutenue et accélérée, un partage des bénéfices de la croissance entre les plus grands nombres. C'est donc un instrument naturel de redistribution (Banque Mondiale, 2013)

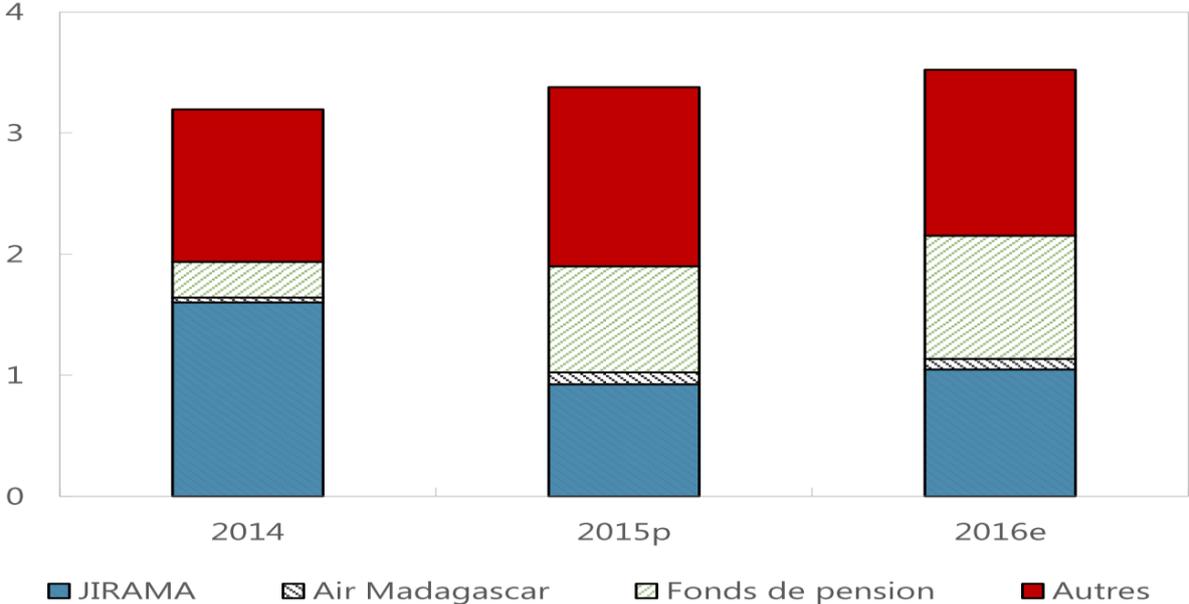
Les dépenses totales en matière de protection sociale ont toujours été faibles à Madagascar. Mais elles ont sérieusement chuté à la suite de la crise politique de 2009. Elle est tombée de 13.4% à 2.9% des dépenses totales de 2007 à 2010. De plus, depuis 2009, ces dépenses sont constituées essentiellement des paiements des régimes publics de retraite qui est passé de 44% à 86% des dépenses totales de 2007 à 2010, avec des fortes réductions dans les domaines de santé et de l'éducation (ibid.).

Outre la place importante des paiements des régimes de retraite publics, une autre grande part des dépenses de transferts effectués par l'Etat est effectuée au profit des entreprises publiques dont spécialement la JIRAMA. Presque la moitié de ces transferts de l'Etat est alloué à la subvention à l'énergie (FMI, 2016). Le but de ce transfert étant de contribuer au

dépense de la fourniture d'énergie afin que celui-ci soit vendu à bon marché pour qu'un nombre important de la population malgache puisse s'en procurer spécialement les personnes pauvres. Cependant, force est de constater que seulement une minorité de la population malgache utilise l'électricité comme source d'énergie. Selon les données de la banque mondiale, en 2013, le nombre d'abonné à la JIRAMA ne représente qu'1/48^{ème} de la population totale. Le taux d'accès à l'électricité à Madagascar avait été estimé à 14% pour l'année 2010. Et il convient ici de rappeler que ce sont les grandes entreprises et les populations aisées du milieu urbain qui sont les principaux consommateurs d'électricités à Madagascar. En effet, selon les données de la JIRAMA sur l'évolution de la consommation d'électricité, en 2012, 45% de le l'électricité fournie sont consommé par les industries contre 55% pour les ménages.

Ces chiffres veulent dire que la subvention à l'énergie effectuée par l'Etat Malgache dans le but d'aider les ménages malgache à se procurer de l'électricité n'arrive même pas aux personnes qui en ont le plus besoin. De surcroit, elle provoque un effet contraire à ce qu'on attend d'elle. En effet, ce transfert est perçu comme une redistribution en faveur des personnes nantis. Donc au lieu de réduire l'écart entre les riches et les pauvres, celui-ci ne fait que l'accentué. La figure ci après nous illustre les deux cas de figure qu'on vient d'exposé, à savoir le cas des fonds de pension et le cas de la JIRAMA

Figure 10: Part des transferts et des subventions budgétaire totale (en pourcentage du PIB)



Source : Autorité Malagasy ; projections et estimations des équipes du FMI

A la fin de cette présente section, on peut en conclure que la faiblesse de la recette fiscale ne lui permet pas encore de financer son développement économique. Il reste encore très dépend des recettes extérieurs. Mais en plus, ni le système de la taxation, ni les transferts effectués par l'Etat Malgache conduit à la réduction des inégalités. Passons maintenant à la seconde et dernière section qui parle des incitations fiscales préconisées par l'Etat en vue de stimuler la croissance économique.

Section II: LES INCITATION FISCALES EN FAVEUR DE LA CROISSANCE

Pour la réalisation des défis sur la reprise économique, la PGE a adopté plusieurs orientations stratégiques. Elle vise pour l'essentiel à mettre en place un cadre favorable aux investissements tant nationaux qu'étranger ainsi que de promouvoir les industries locales et l'accès au marché régionale et internationale. Ceux-ci afin de stimuler la croissance économique et la création de l'emploi (PGE, 2014). Alors, dans cette section, on va surtout voir les mesures d'incitation fiscale adopté par l'Etat Malgache pour appâter les investissements ainsi que la création d'entreprise mais on va aussi parler du cas des secteurs informels.

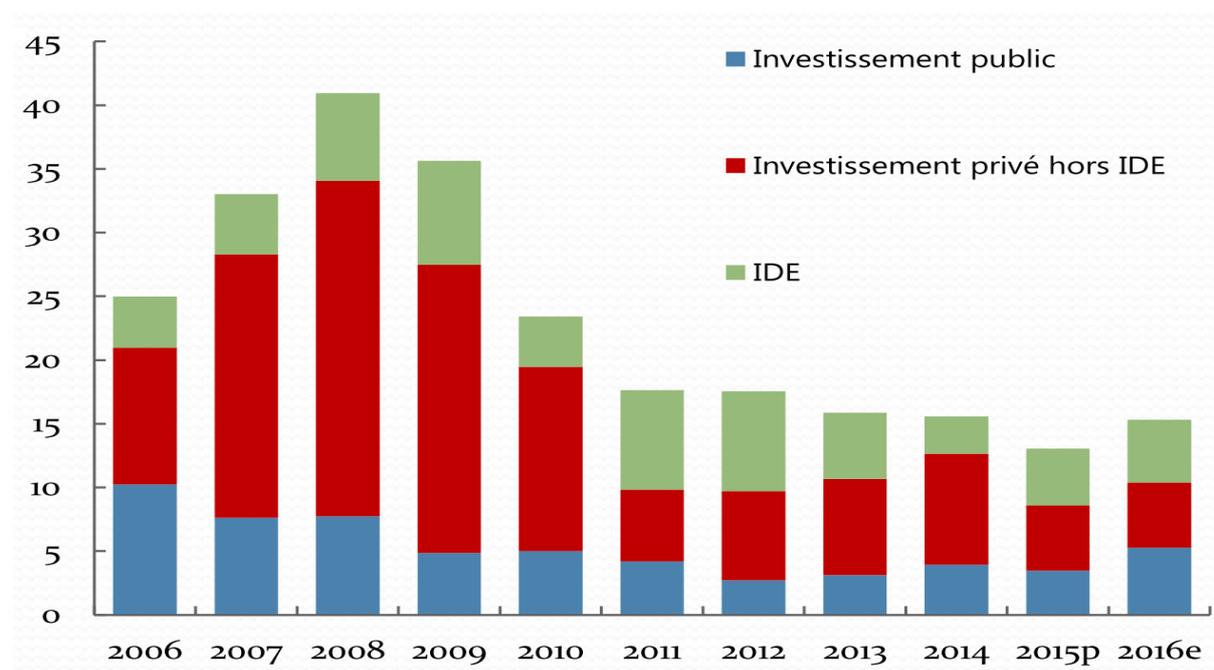
1. Les mesures d'incitation fiscale

« Madagascar : une nation moderne et prospère », voici l'objectifs que s'est fixé le gouvernement Malgache actuel dans le Politique Générale de l'Etat. C'est certes, un objectif louable mais l'atteinte de cet objectif requiert un volume d'investissements considérables que ce soit des investissements nationaux ou étrangers. Cependant, contrairement au cas de l'Afrique, le flux des IDE entrants à Madagascar a chuté. La part de Madagascar dans les flux d'IDE entrants en Afrique tendait à diminuer légèrement entre 2011 et 2012, en passant de 1,7% à 1,6% (BCM, 2014). En effet, l'instabilité et l'imprécision du dispositif fiscal décourage les opérateurs économiques en renforçant l'incertitude sur la rentabilité d'investissement. Ces modifications incessantes de la législation fiscale vont à l'encontre du rétablissement d'un climat de confiance entre les opérateurs et l'Etat conduisant à une création d'un climat propice à l'arbitraire et au comportement discrétionnaire (CERDI-CNRS, 1999).

Le climat des affaires malgaches n'est guères propice au dynamisme du secteur privé. La place de Madagascar suivant le classement du Doing business²⁷ est à l'ordre du 143^{eme} Rang contre 19^{eme} pour l'île Maurice et 39^{eme} pour l'Afrique du Sud (Banque Mondiale, 2013). D'où la chute des investissements locaux privé et celle des IDE en raison de ce climat défavorable et surtout à cause d'une faible confiance des investisseurs (FMI, 2016). C'est ce que le figure ci après nous le montre.

²⁷ Mesure la facilité de faire des affaires

Figure 11: Investissement public et privé (en pourcentage du PIB)



Source : Autorité Malagasy ; projections et estimations des équipes du FMI

On constate une baisse notable des investissements nationaux dû en grande partie par la diminution des IDE mais surtout celle des investissements privé. Pourtant, des dispositifs d’incitation fiscale ont été adoptés par le législateur afin de promouvoir les investissements surtout dans les secteurs d’activité clé notamment :

Tableau 2: Les mesures d’incitations fiscales

IMPOTS	DESCRIPTION DES MESURES D’INCITATION
IMPOT SUR LE REVENU (IR)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exonération d’IR des dividendes nets perçus de sa filiale par la société mère ➤ Exonération d’IR et du minimum de perception en faveur des entreprises nouvellement créées, exerçant des activités industrielles, artisanales, agricoles, minières, de transports, touristiques et d’hôtelière, pour les 2 premières exercices ➤ <u>Institut de Micro Finance</u>: affranchie d’IR et du minimum de perception pendant les 5 premiers exercices à compter de la date de leur constitution

IMPOT SUR LES REVENUS DES CAPITAUX MOBILIERS (IRCM)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ exonération : <ul style="list-style-type: none"> -des intérêts de placement auprès de la caisse d'épargne et des IMF -de l'intérêt des emprunts contracter pour la réalisation d'investissement octroyé par des organismes de financement extérieur.
DROIT D'ENREGISTREMENT (DE)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ exonération du droit d'apport des actes de fusion des sociétés ayant leur siège à Madagascar et qui ont pour objet exclusive la production des produits destiné à l'exportation ➤ exonération du droit de vente pour l'acquisition d'immeuble à vocation agricole ➤ réduction de moitié du droit de vente pour l'acquisition d'immeuble affecté exclusivement à l'industrie touristique ➤ exonération pour l'acquisition des matériels : tracteurs à l'usage agricole, scrapers, bulldozers, et autres engin de terrassement, engin de manutention, de levage et assimilés, unité d'engin de pêche ➤ enregistrement gratis d'actes d'acquisition d'immeuble nécessaire à l'implantation des IMF mutualistes et non mutualistes ainsi que les apports des membres des IMF mutualistes
DROIT D'ACCISE (DA)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Abattement à la base de 50% pour les cigarettes dont la fabrication met en œuvre un poids de tabacs produit à Madagascar supérieur ou égal à 70%
TVA	<ul style="list-style-type: none"> ➤ exonération de l'importation et de la vente : des intrants à usages exclusifs agricoles, des équipements et matériels agricoles ainsi que ceux pour la production d'énergie de source renouvelable ➤ déductibilité de TVA sur achat de carburant des professionnels de transport terrestres de marchandises et d'hydrocarbures

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ remboursement de crédit de TVA²⁸ des entreprise admise au régime de Zone franche ; des professionnel de l'exportation et des entreprises réalisant des investissements ➤ exonération de TVA des intérêts perçue sur les dépôts et crédit alloué au membre des IMF
--	---

Source : CGI, 2015

La chute des investissements privés ainsi que celle des IDE nous montre que, certes, les dispositifs fiscaux adoptés par le gouvernement sont intéressants. Cependant, ils n'ont pas eu les résultats escomptés. Ces mesures n'ont pas peu attiré les investissements qui devrait tirer la croissance et crée des emplois en vue de réduire le nombre des chômeurs malgache. A part la baisse des investissements nationaux, en effet, on a constaté une prolifération des secteurs informelles et c'est ce qu'ont va voir maintenant.

2. Qu'en est-il des secteurs informels ?

Selon les études de la Banque Mondiale, il est estimé que plus de 40% du PIB malgache échappe aux législations fiscales et feraient l'objet d'une évasion fiscale. Madagascar et Ghana ont été par ailleurs cités comme étant les rois de l'évasion fiscale en Afrique. Le choix de ne pas formalisé sont activité s'apparente à une évasion fiscale. Selon le travail de SOTO (1994), le choix de l'entrepreneur d'intégrer le secteur formel résulte de l'arbitrage des gains anticipés sur les deux secteurs formel et informel.

La prépondérance des secteurs informels est une très caractéristique de l'économie Malgache. En effet, selon les données des études de l'INSTAT (2013), la proportion des emplois dans le secteur informel n'a cessé d'augmenter depuis l'année 2001 et ceux ci s'est amplifié suite au ralentissement des activités économique survenu après la crise de 2009.

Selon la Banque Mondiale (2013), les contribuables n'ont pas d'incitation à remplir leur devoir de citoyen. Ceci a pour cause le poids relativement élevé²⁹ de la fiscalité ainsi que la faiblesse du risque de sanction poussant alors les entreprises à s'évader du système fiscal. Augmenter de la faiblesse des offres des services et des infrastructures publiques, ceux-ci n'encourage pas le civisme fiscal.

²⁸ Excédent de TVA déductible sur la TVA collecté

²⁹ Le taux de la TVA étant de 20%

Pourtant, des études empiriques menées sur le secteur informel dans les PED montrent que les chefs d'établissement informel n'ont pas généralement connaissance de leurs obligations administratives (MADIO, 1995). Ce n'est donc pas le coût trop élevé de l'impôt ou le refus de coopérer avec les autorités ou encore le manque de contrôle et de sanction fiscale qui sont les véritables causes du non formalisation des activités. En effet, le motif de fraude fiscale est évoqué par moins de 50% des chefs d'entreprises interrogés alors que la majorité légitime la méconnaissance des obligations fiscale et règlementaire.

L'amplification des secteurs informels, quelque soit sa raison, n'est pas sans conséquence sur la recette fiscale. En effet, elle provoque une réduction considérable de la recette Etatique. Elle diminue donc également les dépenses que l'Etat peut effectuer pour relancer l'économie. De ces faits, elle accentue les conséquences déjà évoqué dans la première section.

Conclusion

En somme, la faiblesse des recettes fiscales malgache provoque une pénurie des infrastructures nécessaire au développement du pays. Elle accentue également la dépendance envers les financements extérieurs. Le système fiscale ne favorise pas la réduction des inégalités ni par son mode de taxation ni par les transferts effectué par l'Etat. Pire cette dernière l'amplifie. Cela illustre bien les conséquences de la faiblesse du système fiscale Malgache et de l'allocation non optimale des ressources sur son développement économique. Qui plus est, les dispositifs fiscales adopté par l'Etat n'ont pas eu les résultats attendus qui sont de stimuler l'investissement, de créer les emplois et de favoriser la croissance. Par ailleurs, le secteur informel qui est une forme d'évasion fiscale se prolifère. Ce qui amplifie la On peut donc dire que la faiblesse du système fiscale malgache a aussi entraîné celle de l'économie.

CONCLUSION

La fiscalité est nécessaire pour assurer les financements des dépenses d'infrastructure et des investissements conditionnant le développement économique. Mais en plus, il contribue à la création d'un environnement qui favorise la croissance. C'est pour cela que la fiscalité est devenue un instrument fiable du développement économique. Dans le cas de Madagascar, la faiblesse de cette dernière conduit à un certain nombre de distorsion qui ne permet pas au pays d'atteindre son objectif de développement.

En effet, Malgré l'apport de dons externes substantiels, le faible niveau des ressources publiques ne peut être pallié par le recours à d'autres formes de financement sans être à l'origine des inconvénients majeurs. Ainsi dans le passé, les emprunts extérieurs ont créé un service de la dette qui menace la solvabilité financière de l'Etat. Le financement monétaire particulièrement important dans les années 80 a concourus à une inflation insupportable. Enfin, l'accumulation d'arriérés publics constitue en rependant l'insolvabilité dans l'ensemble de l'économie un facteur de blocage pernicieux du développement (CERDI-CNRS, 1999).

L'objectif actuel des autorités malgaches d'augmenter les ressources publiques propres de l'Etat est donc justifié. Pour assurer cette l'atteinte de cette objectif des mesure de réforme ont été adopté. Selon le FMI (2015), la réforme de la politique fiscale, de l'administration des recettes et de la gestion des finances publique sont cruciaux pour assurer le développement économique de Madagascar. C'est pour cela que la vision de Madagascar en matière fiscal pour l'année 2024 est d'avoir un système fiscal simple, équitable et favorable à la croissance, géré par une administration fiscale moderne qui permet aux autorités de créer l'espace budgétaire nécessaire pour s'acquitter de ses principaux rôles et de garantir les services publics tout en donnant au secteur privé l'impulsion pour sa prospérité (banque mondiale, 2014).

Toutefois, on doit souligner qu'un tel objectif repose sur un fondement essentiel. L'effet favorable au développement de la dépense publique doit être supérieur à l'effet négatif que tout prélèvement public exerce. Il faut donc chercher une structure du prélèvement public entraînant les moindres distorsions économique

CONCLUSION GENERALE

« Les nations pauvres feraient bien de se reformer et de prélever des impôts plus lourds sur les citoyens riches avant de venir réclamer une aide aux nations aisées. » voici ce que souligne l'auteur NGAOSVATHN (1974) dans son livre « le rôle de l'impôt dans les pays en développement ». Cette réflexion renvoie immédiatement à la nécessité d'une mobilisation plus efficace des recettes fiscales des pays en voie de développement. L'existence des recettes est nécessaire pour assurer le développement. C'est pour cela que les pays en voie de développement doivent faire en sorte de collecter le plus possible des ressources internes afin d'assurer la stabilité de ces recettes ainsi que des services qu'il fournissent.

En effet, les pays en développement savent que pour bâtir une économie prospère attirer les entreprises, créer des emplois et éradiquer la pauvreté, ils doivent renforcer leurs capacités, étoffer leurs infrastructures, lutter contre la corruption et instaurer des systèmes financiers transparents. Madagascar est classé parmi ces pays. Pire, il est même un des cinq pays les plus arriérés du monde en terme de développement économique. C'est pour cela qu'il s'active de jour en jour à améliorer son performance en matière fiscale. Les résultats déplorables du système fiscal malgache semblent s'améliorer petit à petit ces dernières années. Des résultats positifs ont été, en effet, enregistrés pendant l'année 2016 selon la déclaration de la DGI en mois de novembre. Cependant, les objectifs sont loin d'être atteints et Madagascar a encore beaucoup à faire pour orienter son économie vers un développement économique réel et surtout un développement économique autonome. Ses systèmes fiscaux doivent être renforcés pour lui permettre l'atteinte du développement par ses propres moyens et aussi de limiter sa dépendance envers les étrangers.

Selon l'OCDE en 2010, les réformes du système fiscal peuvent favoriser le développement en renforçant l'autonomie du gouvernement. L'autonomie financière est plus que nécessaire pour les pays en développement. Nombreux courants économiques ont en effet établi un lien entre leur situation économique désastreuse et leur niveau de dépendance. En effet, certains théoriciens pensent que le sous-développement est surtout dû à l'incapacité de certains pays à se mobiliser sans des aides extérieures. D'où une relation de dépendance entre les pays développés et ceux en développement. Cependant, cette relation ne bénéficie en rien aux pays en voie de développement puisque celui-ci amplifie de plus en plus leur mal-être économique.

La mobilisation des recettes fiscale devient alors primordiale pour sortir de cette impasse. Si on a vue en amont que jusqu'à maintenant, le système fiscale malgache constitue un frein au lieu de porter l'économie malgache. Notre question est en ce moment de savoir ; quelle fiscalité adopté pour soutenir le développement économique malgache ?

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage

- Beitone, Cazorla, Dollo, Draï, 2001. DICTIONNAIRES DES SCIENCES ECONOMIQUES. Armand Colin. Paris
- Greffe, 1997. ECONOMIE DES POLITIQUES PUBLIQUES. 2^{ème} édition. Dalloz. Paris
- Laufenburger, H., 1947. PRECIS D'ECONOMIE ET DE LEGISLATION FINANCIERES. Recueil Sirey. Paris
- Ngaosyvathn, P., 1974, ROLE DE L'IMPOT DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT, LGDJ, Paris
- Pondaven, C., 1994. ECONOMIE DES DECISIONS PUBLIQUES. Ed Vuibert. Paris
- Rosen, Gayer, 2008. PUBLIC FINANC. 8^{ème} édition. McGraw-Hill
- Samuelson, A., 1972. L'ECONOMIQUE. Armand Colin. Paris
- Turin, L., 1965. COMBAT POUR LE DEVELOPPEMENT. Ed ouvrières. Paris

Revue et article

- Banque Mondiale, 2013. Madagascar : Pour un dialogue sur les enjeux du développement
- CERDI-CNRS, 1999. la fiscalité agricole à Madagascar : diagnostic et orientations
- Chiha, K., 2012. *La fiscalité comme levier de développement économique dans les pays en développement : cas de l'Algérie*. REVUE ALGERIENNE DE LA MONDIALISATION ET DES POLITIQUES ECONOMIQUES. N°3-2012
- Ferreti, R., 2002. Droit fiscal
- Herkenrath, Longchamp, Missbach, 2012. *Fiscalité et Développement : Comment l'évasion fiscale handicape les pays du sud*. BROCHURE D'INFORMATION DE L'ALLIANCE SUD ET DU DECLARATION DE BERNE
- Lecomte, H., 2010. *Fiscalité et développement en Afrique : une responsabilité partagée*. ECLAIRAGE SUR LES NEGOCIATIONS. Vol 9. N°6-juillet 2010
- Maigret, E. 1993. *Le budget de l'Etat*. LES CAHIERS FRANÇAIS. N°261
- MEP, 2015. Rapport économique et financier
- MEPACQ, 2007. La fiscalité : une richesse collective, un outil pour le bien commun
- OCDE, 2008. Incidence de l'impôt sur l'investissement direct étranger
- OCDE, 2010. La fiscalité, levier de développement

- OCDE, 2013. Fiscalité et développement : quels sont les déterminants du civisme fiscal?
- OCDE, 2015. Les recettes fiscales: moteur de développement durable
- Thill, J., FISCALITE ET AJUSTEMENT STRUCTUREL EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Document officiel

- Code Général des impôts, 2015
- Plan National de développement, 2014
- Politique général de l'Etat, 2014

Webographie

- <http://questions-economiques.com/accueil/?p=449>
- <https://www.oecd.org/fr/eco-croissance/35554226.pdf>

TABLE DE MATIERE

Remerciement	i
Liste des abréviations	ii
Liste des figures	iv
Liste des tableaux	iv
Sommaire	v
Introduction général	1
<u>Partie 1</u> : Approche général et théorique sur le lien entre la fiscalité et le développement	
Introduction	4
Chapitre 1 : Définition et notion de base	5
<u>Section 1</u> : La fiscalité	5
1. Définitions	5
2. Rôle de la fiscalité	6
<u>Section 2</u> : Le développement	9
1. Définitions	9
2. Mesure du développement	11
Chapitre 2 : Revue de la littérature	13
<u>Section 1</u> - Les actions de la fiscalité sur les forces productives	13
1. La fiscalité comme décourageur du travail	13
a. L'offre de travail	14
b. La demande de travail	15
2. La fiscalité comme frein à l'investissement	17
a. Les investissements locaux	18
b. Les investissements directs étrangers	19
<u>Section 2</u> - Les actions de la fiscalité sur la formation des revenus	22
1. La fiscalité comme stimulateur de la croissance	22
a. Présentation simplifié du multiplicateur Keynésien	22
b. Effet de la fiscalité sur la croissance	24
2. La fiscalité comme instrument de redistribution	25
a. Origine de l'inégalité	25
b. Action de la fiscalité sur la réduction de l'inégalité	26
Conclusion	29

<u>Partie 2</u> : Approche empirique du cas de Madagascar	
Introduction	31
Chapitre 1: État des lieux	32
<u>Section 1-</u> Situation générale de l'économie malgache	32
1. Le niveau actuel du développement malgache	32
2. Les objectifs de développement du pays selon le PND	34
<u>Section 2-</u> Présentation globale du système fiscal malgache	37
1. Les bases juridiques	37
2. Les performances malgaches en matières fiscale	39
Chapitre 2: la contribution de la fiscalité malgache dans son développement économique	43
<u>Section 1-</u> les conséquences de la faiblesse des recettes fiscale	43
1. Des dépenses publiques peu productives	43
2. La réduction des inégalités ou la redistribution	45
<u>Section 2-</u> Les incitations fiscales en faveur de la croissance	49
1. Les mesures d'incitations fiscales	49
2. Qu'en est-il des secteurs informels	52
Conclusion	54
Conclusion général	55
Bibliographie	57

Auteur : ANDRIATSALAMA Onjatiana Emmanuelle

Titre : Fiscalité, un moteur de développement économique: cas de Madagascar

Nombre de pages : 58

Tableaux : 2

Figures : 11

Annexes : 0

Contacts : onjatiana.ndrets@gmail.com

Adresse de l'auteur : Lot F D 70 Bis Ambohitromby Alasora Antananarivo

Résumé

Dans ce présent mémoire, nous avons d'abord effectué des analyses portant sur la fiscalité et le développement en apportant leurs définitions respectives. C'est seulement après qu'on a mis en exergue les liens qui existent entre ces deux notions.

Le développement économique dépendant des investissements en capital et humain. La fiscalité constitue la principale source financière de l'Etat pour financer ses dépenses en investissement. Mais aussi, elle permet la mise en place d'une condition favorable à la croissance économique et aussi la réduction des inégalités. Madagascar qui est un des pays le plus pauvre du monde a besoin de tous ses potentiels pour faire décoller son économie. C'est pour cela qu'il doit redonner vie à son système fiscale qui jusque là au lieu de porter son économie en constitue un frein.

Mots clés : Fiscalité, Impôt, Développement, PIB, croissance, investissement, redistribution, création d'emploi, incitation fiscal

Encadreur : Dr ANDRIANAMBININA Djohary